



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8645^e séance

Jeudi 24 octobre 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Matjila (Afrique du Sud)

Membres :

Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Zhang Jun
Côte d'Ivoire	M. Moriko
États-Unis d'Amérique	M. Barkin
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Almunayekh
Pérou	M. Duclos
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M ^{me} Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/820)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/820)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence; M. Mohamed Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique; et M^{me} Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/820, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : La situation humanitaire en Syrie a connu des changements importants depuis que j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité dans cette même salle le mois dernier (voir S/PV.8622). Mon exposé aujourd'hui portera sur trois lieux d'intervention : premièrement, le nord-est de la Syrie, où la situation est profondément préoccupante et évolue rapidement; deuxièmement, le nord-ouest du pays, en proie à une crise persistante; et troisièmement, Roukban. Je ferai également le point des perspectives pour les semaines à venir.

Le Secrétaire général a fait part de graves préoccupations face à l'escalade du conflit dans le

nord-est et a souligné que toute opération militaire devait pleinement respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et le droit international humanitaire. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés. Un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave doit être assuré de sorte que l'ONU et les autres organisations humanitaires puissent mener à bien leur travail essentiel.

Depuis le début des opérations militaires lancées au cours du mois dans le nord-est de la Syrie par les forces armées turques et les groupes armés non étatiques qui leur sont alliés, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a reçu des informations préoccupantes faisant état de pertes civiles et de dommages aux infrastructures civiles essentielles. Ces opérations militaires ont eu de lourdes incidences sur la situation humanitaire. L'ONU a reçu du Gouvernement turc l'assurance que tout était mis en œuvre pour assurer la protection des civils et des infrastructures dont ils dépendent.

Les hostilités ont déclenché d'importants mouvements de population. Ces deux dernières semaines, près de 180 000 personnes, dont près de 80 000 enfants, se sont dirigées vers le sud pour fuir les zones frontalières entre la Turquie et la Syrie. Elles doivent être autorisées à rechercher la sécurité et à se déplacer librement. La plupart sont hébergées chez des amis et des membres de leurs familles, d'autres sont accueillies dans des camps de déplacés ou dans des abris collectifs. Les combats ayant montré des signes d'accalmie dans certaines régions ces derniers jours, certains déplacés ont commencé à regagner leurs foyers. Plus de 10 000 personnes ont fui vers l'Iraq depuis le début des opérations militaires dans le nord-est. L'ONU demeure profondément préoccupée par les perspectives de nouvelles hostilités le long de la frontière turco-syrienne et par les répercussions qu'elles auraient sur les civils, avec notamment des déplacements supplémentaires.

La dernière flambée d'hostilités dans le nord-est de la Syrie vient aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique. Sur les 3 millions d'habitants que compte le nord-est du pays, 1,8 million de personnes, dont 710 000 déplacés, avaient besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou une autre, avant même les récents événements. Avant cette escalade, l'ONU et ses partenaires fournissaient une aide vitale – sous forme de nourriture, d'abri, d'eau, d'assainissement, de fournitures d'hygiène ou de soins médicaux – à 1,25 million de personnes en moyenne chaque mois.

Les acteurs humanitaires poursuivent leurs travaux malgré les graves problèmes auxquels ils sont confrontés sur le terrain, notamment les hostilités et l'imprévisibilité des conditions de sécurité. De nombreuses organisations travaillent de l'extérieur de l'Iraq, car elles ont dû évacuer ou réinstaller leur personnel recruté sur le plan international. Certaines ont été contraintes de limiter, voire de suspendre, temporairement leurs activités en raison de la dégradation des conditions de sécurité et des problèmes d'accès dus à la prise de contrôle des zones où elles opèrent par de nouvelles parties. Les organisations qui opèrent à partir de l'Iraq continuent néanmoins de fournir une assistance humanitaire, notamment des soins post-traumatiques, un appui aux services de santé et un approvisionnement durable en eau. Le personnel recruté sur le plan national continue de travailler sans relâche pour venir en aide aux personnes dans le besoin, mais ses capacités sont mises à rude épreuve.

Pour répondre aux besoins urgents, l'ONU a distribué depuis le 9 octobre des vivres à plus de 286 000 personnes dans les provinces de Hassaké et de Raqqa, ainsi que 10 tonnes de médicaments à l'hôpital national de Qamichli. Des produits pour l'hiver sont offerts aux plus vulnérables.

Les efforts relatifs aux services d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement et d'hygiène se poursuivent, et une campagne de vaccination contre la poliomyélite est menée actuellement avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, aide les personnes qui arrivent en Iraq en leur fournissant des abris, des articles non alimentaires et des services de protection. Des efforts ont également été déployés pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de stocks au cas où il faudrait accroître l'aide. Le Programme alimentaire mondial veille à ce qu'il y ait des vivres disponibles pour environ 500 000 personnes pendant un mois. À Qamichli, l'Organisation mondiale de la Santé a prépositionné 314 000 traitements médicaux, y compris des kits de traumatologie, qui seront distribués aux installations médicales de la région.

Dans le prolongement de la collaboration entre l'ONU et le Gouvernement turc, une équipe technique composée de techniciens locaux et du Croissant-Rouge arabe syrien chargés de l'approvisionnement en eau et en électricité a pu accéder à la station hydraulique d'Alouk, qui fournit de l'eau à plus de 400 000 personnes

à Hassaké, afin de rétablir temporairement le débit de l'eau après sa mise hors service pendant les hostilités. Elle a également rétabli l'électricité à Ras el-Aïn. Il s'agit là de réalisations importantes, mais elles ne sauraient se substituer à des services durables qui ne peuvent être assurés que si les parties prennent toutes les précautions possibles pour épargner les civils et finissent par mettre un terme aux hostilités. Un accès continu aux installations sera nécessaire pour qu'elles continuent de fonctionner dans les jours et les semaines à venir; des centaines de milliers de civils en dépendent.

À mesure que la situation évolue, la nécessité d'intensifier les opérations en Syrie constitue un défi crucial pour les acteurs humanitaires. Pour y parvenir, nous aurons besoin de l'aide de toutes les parties pour faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, par voie terrestre et aérienne, aux fins du transport des fournitures humanitaires, ainsi que pour renforcer les capacités humanitaires dans le nord-est. Les responsables de l'ONU sur le terrain travaillent avec toutes les parties concernées à cette fin. Le Fonds humanitaire pour la Syrie, financé par 16 donateurs, prévoit d'allouer 15 millions de dollars pour le nord-est. Il sera essentiel de reconstituer ce fonds.

S'agissant toujours du nord-est de la Syrie, je voudrais dire quelques mots sur le camp de Hol. Nous avons régulièrement communiqué des renseignements actualisés sur la situation dans le camp, où vivent quelque 68 600 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, et dont 55 % des enfants ont moins de 12 ans. Leur situation est désespérée. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les États Membres sont responsables au premier chef de leurs propres nationaux, et il faut éviter toute politique et toute mesure pouvant entraîner un statut d'apatridie.

Les organisations humanitaires surveillent l'impact que l'évolution de la situation dans le nord-est du pays pourrait avoir sur la population civile du camp. Malgré leur présence réduite, les acteurs humanitaires continuent de fournir des services humanitaires essentiels. Toutefois, un soutien accru est nécessaire pour garantir qu'une protection et une aide humanitaire adéquates puissent être fournies au cours des semaines et des mois à venir.

Je voudrais à présent parler de la situation dans le nord-ouest. Environ 3 millions de personnes vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans la zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie. Nous devons également veiller à ce que la situation dans cette

partie du pays reçoive l'attention et la priorité qu'elle mérite. Près de 2,1 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire et 1,6 million sont déplacées, nombre d'entre elles ayant été contraintes de changer d'endroit à plusieurs reprises en quête de sécurité.

Les hostilités dans le nord-ouest ont diminué après l'annonce d'un cessez-le-feu le 30 août, mais des signes inquiétants d'insécurité persistent. Toutefois, selon certaines informations, il y a eu une légère reprise des hostilités. Entre le 18 et le 20 octobre, le plus grand nombre d'attaques ont été signalées depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, surtout dans la partie sud d'Edleb. Nous restons extrêmement préoccupés par l'impact qu'une nouvelle escalade des combats pourrait avoir sur les civils, notamment de nouveaux déplacements massifs de population qui auraient des répercussions sur les communautés d'accueil.

Plus de 400 000 personnes ont déjà été déplacées entre mai et septembre et se réfugient dans des camps et des sites informels dans les provinces d'Edleb et d'Alep. La plupart se trouvent dans des zones densément peuplées du nord, près de la frontière turque. Certaines personnes sont encore en plein air, sans abri adéquat, et beaucoup auront du mal à survivre lorsque les températures chuteront. Bien que l'année scolaire ait commencé en septembre, nombre d'enfants en âge d'aller à l'école sont privés de possibilités d'éducation en raison de leur arrivée dans des communautés d'accueil où les établissements scolaires sont surpeuplés, des graves dommages subis par les écoles, de l'utilisation des écoles pour loger les populations déplacées et du manque de matériel scolaire.

Les organisations humanitaires ont intensifié leurs opérations transfrontières à partir de la Turquie pour répondre aux besoins croissants à Edleb. Depuis le début des opérations transfrontières du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne à Bab el-Haoua et à Bab el-Salam, en 2014, le nombre de camions traversant la frontière dans ce cadre n'a jamais été aussi élevé qu'au cours des derniers mois. En 2019, presque deux fois plus de personnes bénéficient d'une aide alimentaire, passant de 560 000 civils en janvier à 1,1 million en septembre. Des dizaines de milliers de personnes bénéficient d'autres services et d'une aide sous forme de vêtements d'hiver, d'articles ménagers, d'eau salubre, d'abris, ainsi que de prestations nutritionnelles et de services de protection d'urgence.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

s'est rendu dans la région frontalière entre la Turquie et la Syrie au début du mois pour évaluer l'opération de secours. Il a constaté que le non-renouvellement de la décision du Conseil de sécurité d'autoriser les opérations transfrontières des Nations Unies et de leurs partenaires aurait un coût immense. Si les livraisons transfrontières de l'ONU cessaient, les souffrances des civils seraient exacerbées, ce qui pourrait entraîner une augmentation des déplacements, notamment vers les pays voisins. L'ONU n'a pas d'autre méthode de livraison aussi rapide, c'est pourquoi il demeure indispensable que le Conseil de sécurité proroge sa résolution 2165 (2014) d'une année supplémentaire.

Je voudrais maintenant parler de Roukban. La situation des habitants de ce camp, situé à la frontière syro-jordanienne, reste critique. À la suite de la mission qui a permis de fournir une aide à 15 000 personnes début septembre, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien, lors d'une deuxième mission conjointe conduite fin septembre, ont apporté une aide supplémentaire et prêté leur concours à 329 personnes qui souhaitaient quitter Roukban pour rejoindre des abris collectifs à Homs. Une autre mission visant à garantir le transport des personnes qui veulent partir est prévue prochainement, dans l'attente de garanties de sécurité fournies par toutes les parties.

Dans l'intervalle, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien font tout pour continuer à fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin à l'intérieur du camp. Une femme et son enfant de 7 ans qui nécessitaient d'être opérés d'urgence ont été évacués à Homs le 22 octobre pour qu'ils puissent recevoir les soins dont ils ont besoin. À l'approche de l'hiver, de nombreuses personnes à Roukban continuent de demander qu'on les aide à partir. Depuis la fin mars, quelque 18 300 personnes ont quitté Roukban, mais des milliers de personnes restent dans la zone et ont besoin d'une aide jusqu'à ce que des solutions de rechange soient trouvées.

Face à ces difficultés opérationnelles, l'ONU et ses partenaires continuent de fournir une aide à des millions de personnes dans toute la Syrie. Au cours du premier semestre de cette année, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires sont, en moyenne, venus en aide chaque mois à quelque 6,3 millions de personnes dans le besoin. Ces deux derniers mois, les entités humanitaires ont apporté une assistance, et notamment des vivres, à plus de 4 millions de personnes dans le besoin. Plus d'1,3 million de

traitements sanitaires et médicaux ont été fournis à des personnes dans tout le pays au cours de la même période.

Malgré ces efforts, après des mois d'accroissement des besoins, les stocks s'épuisent et des lacunes apparaissent, qu'il va falloir combler. Les populations dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie comptent sur les organisations humanitaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Sans financement supplémentaire, l'aide disponible devra être réduite. Le plan d'aide humanitaire pour la Syrie pour 2019 est financé à 45 %, soit à hauteur de 1,48 milliard de dollars, alors qu'on est au dixième mois de l'année. Les donateurs ont été généreux, mais une aide supplémentaire est nécessaire d'urgence. Faute de quoi, les partenaires ne pourront pas donner plus d'ampleur à leurs opérations et répondre aux besoins actuels et à venir.

Des millions de personnes en Syrie ont besoin d'aide humanitaire, mais ce dont elles ont avant tout besoin c'est d'être épargnées par les hostilités et qu'on trouve des solutions politiques qui mettent fin à la violence, ce qui leur permettra de commencer à reconstruire leur vie dans la sécurité et dans la dignité.

Je voudrais conclure cet exposé en rappelant nos trois points clefs : protéger les civils et les infrastructures civiles; garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à tous les civils dans le besoin, y compris à travers les frontières; et mettre fin aux hostilités et apaiser la situation dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons déjà entendu dire à maintes reprises à l'ONU, la situation en matière de sécurité en Syrie reste extrêmement instable. Toutefois ces dernières semaines nous avons observé une reprise encourageante de l'activité diplomatique concernant le nord-est, bien que certaines incertitudes demeurent.

Le 17 octobre, la Turquie et les États-Unis ont annoncé avoir conclu un accord sur une pause de 120 heures dans les opérations turques afin de « permettre aux Unités de protection du peuple kurde de se retirer de la zone sûre ». Le mardi 22 octobre, les Présidents turc et russe ont réaffirmé « leur détermination à préserver l'unité politique et l'intégrité territoriale de la Syrie et à protéger la sécurité nationale de la Turquie ».

Ils ont décidé de préserver le statu quo dans la zone actuelle de l'opération Source de paix, qui s'étend de Tell Abiad à Ras el-Aïn sur 32 kilomètres de profondeur. Ils ont aussi décidé que la police militaire russe et les gardes-frontières syriens entreraient dans les zones est et ouest de Tell Abiad et Ras el-Aïn en vue de faciliter le retrait des éléments des Unités de protection du peuple kurde et de leurs armes à une distance de 30 kilomètres de la frontière turco-syrienne.

L'ONU prend note de ces accords et se félicite de tout effort visant à désamorcer la situation, conformément à la Charte des Nations Unies, et à protéger les civils, comme le veut le droit international humanitaire. L'ONU prend également note de l'annonce par la Turquie qu'à ce stade il n'était plus nécessaire de mener une nouvelle opération en dehors de la zone d'opérations actuelle. Le mémorandum d'accord du 22 octobre entre la Turquie et la Russie indique aussi que des efforts conjoints vont être déployés pour faciliter le retour des réfugiés en toute sécurité et de manière librement consentie. Le Président turc avait précédemment déclaré que l'objectif principal de l'opération de la Turquie était de faciliter le retour des réfugiés syriens. Il a souligné que jusqu'à deux millions de réfugiés pourraient être réinstallés dans la région.

Je voudrais réitérer notre préoccupation quant à l'impact humanitaire des opérations militaires dans le nord de la Syrie depuis que la Turquie et les groupes d'opposition syriens alliés ont lancé l'opération Source de paix, le 9 octobre. La violence a certes diminué depuis le 20 octobre, après que les Forces démocratiques syriennes se sont retirées de Ras el-Aïn, mais la situation reste fluctuante. Les civils dans le nord-est de la Syrie continuent d'exprimer leurs inquiétudes dans un contexte d'incertitude persistante quant à ce que l'avenir leur réserve. Nombreux sont ceux qui se souviennent de ce qui s'est passé auparavant à Afrin et craignent de nouveaux déplacements des grandes villes et une interruption de l'accès humanitaire. De nombreux civils craignent également les conséquences éventuelles d'un possible retour des forces gouvernementales - détentions arbitraires, représailles politiques violentes, enrôlement de force, entre autres. Nous ne saurions trop insister sur le fait que les civils, y compris les combattants capturés, doivent être protégés comme l'exigent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il est essentiel que le Conseil de sécurité et tous les États Membres représentés dans cette salle fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils et les infrastructures civiles, assurer

la sécurité alimentaire et un accès humanitaire sans entrave, et aider les parties à résoudre leurs problèmes de sécurité par des moyens pacifiques.

Nous saluons la générosité de la Turquie et d'autres pays voisins qui ont accueilli un si grand nombre de réfugiés fuyant le conflit dévastateur en Syrie. Nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir aux voisins de la Syrie un appui renforcé pour les aider à assumer ce fardeau. Il importe également de souligner que le retour des réfugiés doit être librement consenti et se faire dans la sécurité et la dignité et en connaissance de cause.

M^{me} Ursula Mueller du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a parlé de la situation des quelques 70 000 civils qui se trouvent actuellement dans les camps de Hol et de Roj. La plupart d'entre eux ont été victimes de violences et subi des traumatismes sous le règne de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ils vivent maintenant dans des conditions extrêmement difficiles et sont confrontés à tout un éventail de problèmes. Leur sort est incertain et déconcertant, puisqu'ils risquent notamment d'être privés de leur droit au retour, à la réadaptation et la réinsertion, ou à un procès équitable. Tous les enfants, y compris ceux soupçonnés d'être associés à des groupes armés, ont droit à une attention et une protection particulières en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils doivent être traités d'abord et avant tout comme des victimes. Des solutions concernant les ressortissants étrangers doivent être trouvées d'urgence. Nous demandons à tous les États Membres de prendre toutes les mesures voulues pour que leurs ressortissants soient rapatriés aux fins de poursuites, de réhabilitation et/ou de réintégration, selon que de besoin, et conformément au droit et aux normes internationales.

Je voudrais aussi informer brièvement le Conseil de la situation dans la région du grand Edleb. Après l'annonce d'un cessez-le-feu à la fin du mois d'août, il y a eu une nette réduction des frappes aériennes, bien que des tirs à l'artillerie lourde aient continué d'être signalés. Malheureusement, les frappes aériennes auraient repris de plus belle depuis le 12 octobre. On a également signalé des attaques par hélicoptère et l'utilisation de barils explosifs. Nous comptons sur toutes les parties, en particulier la Turquie et la Fédération de Russie, garantes de l'accord de désescalade, pour faire pression sur toutes les parties afin qu'elles appliquent intégralement le

mémorandum d'accord de septembre 2018. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes reprises, toute offensive militaire à grande échelle à Edleb aurait des conséquences inacceptables en termes de pertes en vies humaines et de souffrances.

Nous sommes reconnaissants de l'appui sans réserve du Conseil, qui nous aide à continuer de tracer la voie politique à suivre en ce qui concerne l'application de la résolution 2254 (2015). Le lancement de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens, sera facilité par l'Organisation des Nations Unies à Genève dans le courant du mois.

La résolution 2254 (2015) appelle à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire, réaffirme la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et souligne que le seul moyen de régler durablement le conflit en cours en Syrie réside dans un processus politique ouvert, conduit par les Syriens et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien.

La nécessité d'appliquer la résolution 2254 (2015) a été réaffirmée par le Conseil à plusieurs reprises, le plus récemment dans la déclaration présidentielle en date du 8 octobre (S/PRST/2019/12). Ce qu'il faut maintenant de toute urgence, c'est une action décisive pour la consolidation des cessez-le-feu dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, la protection des civils dans l'ensemble du pays et un appui total pour faire en sorte que le processus politique suive son cours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Marcaillou.

M^{me} Marcaillou : C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui pour présenter au Conseil un angle de considération inhabituel de la situation en Syrie. Qu'il me soit permis de remercier le Conseil de cette occasion de partager les informations que le Service de la lutte antimines de l'ONU peut contribuer à ses débats.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je tiens tout d'abord à affirmer que le Service de la lutte antimines est pleinement résolu à alléger les souffrances du peuple de Syrie, où la crise humanitaire est encore aggravée par la contamination par des engins explosifs.

En Syrie, la lutte antimines est considérée par toutes les parties prenantes comme une nécessité immédiate et

essentielle pour répondre de manière correctement aux besoins humanitaires du pays. Bien que l'ampleur réelle de la contamination ne soit pas connue, les résultats préliminaires de l'*Aperçu des besoins humanitaires* pour 2020 indiquent que 2 563 communautés sont contaminées par des engins explosifs, touchant quelque 11,5 millions de personnes.

Il s'agit d'une augmentation spectaculaire par rapport aux chiffres de 2019, où on estimait que 10,2 millions de personnes étaient à risque dans 1 980 communautés. Depuis le début de l'année 2019, on a enregistré en moyenne 184 explosions par jour. L'impact des risques d'explosion sur les communautés est immédiat et dévastateur, et l'utilisation généralisée d'engins explosifs improvisés ne fait qu'aggraver la complexité de la menace. La plupart du temps, les explosions entraînent des blessures graves et/ou la mort, causant des traumatismes physiques et psychologiques à long terme pour les survivants et leurs familles.

D'après les données disponibles, pour chaque explosion connue, 1,5 personne en moyenne meurt, deux personnes sont blessées physiquement, et environ un survivant sur trois est amputé d'au moins un membre. Le nombre de victimes d'explosion exerce une pression croissante sur un secteur de la santé déjà affaibli et en difficulté. En outre, nous ne devons pas oublier le nombre écrasant de civils qui souffrent depuis huit ans des psychotraumatismes causés par les explosions et les conséquences que ce type de traumatisme aura, par exemple, sur la capacité d'apprentissage des enfants ainsi que sur le comportement des individus, notamment en augmentant la violence communautaire et la violence fondée sur le genre.

La contamination par les engins explosifs touche les terres agricoles, les routes, les habitations et les infrastructures civiles essentielles, telles que les écoles et les centres de santé, mais aussi les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité qui ont besoin de réparations. La contamination a de graves répercussions sur la vie et les moyens de subsistance de la population, et exacerbe la crise socioéconomique.

Les personnes déplacées qui fuient la violence sont parmi les plus vulnérables, tout comme celles qui pratiquent l'agriculture et l'élevage ou qui déblaient les décombres - des activités qui seraient parmi les plus exposées au risque en Syrie. Les rapports disponibles montrent qu'environ 50 % des accidents surviennent dans les zones rurales et qu'un accident sur quatre se produit à proximité immédiate d'immeubles d'habitation.

À titre d'information, la saison de la truffe vient de commencer dans la province d'Alep. C'est une des principales sources de revenus des communautés dans le besoin. Il est extrêmement difficile d'empêcher les personnes à la recherche d'un revenu et d'un moyen de subsistance d'accéder aux zones rurales bien qu'elles soient contaminées. C'est la réalité que nous, personnel de l'ONU, voyons presque tous les jours lorsque nous travaillons dans le pays.

Si les hommes et les garçons sont considérés comme plus exposés à la menace directe et immédiate d'explosion, les femmes et les filles en subissent également les effets indirects en raison des limitations à la liberté de circulation et de l'exacerbation des vulnérabilités sous-jacentes. En outre, les décès et les blessures des hommes et des garçons obligent maintenant les femmes à assumer de plus en plus les activités autrefois entreprises par leur mari, ce qui accroît leur exposition à la menace des explosifs.

Au cours de ma mission en Syrie au début du mois, tous les membres de l'équipe de pays pour l'action humanitaire basée à Damas et du sous-secteur de la lutte antimines ont confirmé que l'accès humanitaire était entravé par la présence d'une grande variété d'engins explosifs.

Au cours de ma visite à Alep, j'ai personnellement constaté le niveau de destruction et de contamination des zones où les gens reviennent vivre. Avec mes collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'UNICEF, basés à Alep, nous avons également visité des écoles endommagées ou détruites, où des enfants avaient été récemment tués ou blessés par des engins explosifs alors qu'ils venaient d'y retourner pour y jouer.

Depuis 2016, le Service de la lutte antimines appuie les initiatives en faveur de la lutte antimines à vocation humanitaire en Syrie à la demande du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et conformément à la résolution 2165 (2014). Le Service de la lutte antimines a ouvert son bureau de Damas en octobre 2018 et, en janvier 2019, nous étions prêts, avec du matériel spécifique à la Syrie et des programmes d'enseignement adaptés à chaque sexe et à chaque âge, à compléter la formation de l'UNICEF sur les risques d'explosion.

Depuis, le Service de la lutte antimines travaille à l'expansion des activités humanitaires de lutte antimines dans toute la Syrie. L'objectif du Service de la lutte

antimines est de réduire l'impact des engins explosifs sur la population civile, notamment en assurant la coordination globale de la lutte antimines à vocation humanitaire pour répondre aux besoins les plus urgents de façon plus sûre et plus efficace.

Depuis janvier 2019, le Service de la lutte antimines à Damas a formé 70 agents de sensibilisation aux dangers des mines, qui ont depuis été déployés dans la périphérie rurale de Damas. À ce jour, ils ont sensibilisé environ 18 000 personnes réparties dans 60 communautés; d'autres activités de sensibilisation devraient être menées dans les provinces méridionales avant décembre. Ce nombre est insignifiant comparé aux 11,5 millions de personnes dans le besoin, mais c'est un début, et nous avons l'intention d'utiliser tous les moyens et outils à notre disposition pour toucher un plus grand nombre de Syriens à travers le pays. De plus, ce mois-ci, le Service de la lutte antimines a également commencé ses activités de sensibilisation aux dangers des mines dans la province de Hama, où 46 communautés gravement touchées par les engins explosifs seront sensibilisées d'ici la fin de l'année. La formation de formateurs et du personnel recruté sur le plan national travaillant dans les antennes locales de l'ONU contribuera également à augmenter la portée de nos activités.

Pour appuyer l'équipe de pays des Nations Unies, le Service de la lutte antimines a organisé en 2019 des sessions de formation des formateurs à l'intention de 32 membres du personnel, les habitant ainsi à organiser des séances de sensibilisation sur les engins explosifs pour leurs collègues qui apportent aide et secours humanitaires dans des endroits où les engins explosifs mettent en péril leur sécurité. Le personnel des Nations Unies qui a été formé est basé dans différents bureaux régionaux, y compris dans le nord-est de la Syrie.

Au début de l'année, le Service de la lutte antimines a lancé une campagne de sensibilisation d'un mois sur les médias sociaux et par messagerie téléphonique, ciblant tous les abonnés des deux sociétés syriennes de télécommunications. Cette campagne nous a permis de toucher plus de 55 millions de personnes en leur envoyant de brefs messages de sensibilisation aux dangers des mines.

L'inauguration du sous-secteur de la lutte antimines le 9 octobre à Damas, pendant ma visite, a attiré un grand nombre de représentants du secteur humanitaire, notamment des acteurs humanitaires de la société civile et des entités des Nations Unies.

Les déclarations qu'ils ont faites à cette réunion ont mis en évidence l'intérêt du secteur et la nécessité de tirer parti de cette plateforme afin d'améliorer la coordination, d'échanger des informations et de soutenir la hiérarchisation des tâches.

Conformément à la résolution 2449 (2018), 365 communautés des provinces d'Alep et d'Edleb et du nord de la province de Hama ont été inspectées et plus de 370 objets dangereux ont été identifiés et marqués entre janvier et juillet grâce aux efforts collectifs du sous-secteur de la lutte antimines. En outre, quelque 677 000 personnes réparties dans 73 sous-districts classés dans les catégories très grave à catastrophique ont été directement sensibilisées aux dangers des mines conformément à l'échelle de gravité en matière de protection. Des supports d'enseignement sur les dangers des mines ont été distribués à plus de 280 000 personnes à risque et à plus de 100 écoles. Environ 3 800 survivants d'explosions ont bénéficié des services d'aide aux victimes, qui vont de la réadaptation physique au soutien médical continu en passant par le soutien psychologique.

Étant donné qu'il n'est pas présent dans le nord-est de la Syrie, le Service de la lutte antimines a fourni du matériel normalisé de sensibilisation aux dangers des mines pour distribution aux populations affectées dans le cadre de l'intervention humanitaire d'urgence en cours. Le Service de la lutte antimines reste prêt à appuyer les missions interinstitutions des Nations Unies, y compris les missions d'évaluation. Les organisations internationales non gouvernementales de lutte ayant été évacuées au début du mois, en raison de l'évolution récente de la situation militaire dans le pays, il n'y a actuellement aucune opération humanitaire de lutte antimines dans le nord-est de la Syrie. Au nom des entités humanitaires de la lutte antimines, je tiens à rappeler qu'il importe de poursuivre et de reprendre les activités humanitaires de la lutte antimines dans cette région du pays.

Le Service de la lutte antimines collabore étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Syrie et dans les pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens, afin d'intégrer la lutte antimines dans les plans nationaux de retour; le but étant de diffuser des messages cohérents sur la sensibilisation aux dangers des engins explosifs depuis la zone de départ jusqu'à la zone de réinstallation, lorsque les conditions d'un retour volontaire, digne et sûr sont réunies.

Depuis 2016, le plan d'aide humanitaire pour la Syrie accorde une priorité accrue à la lutte antimines, à la sensibilisation aux dangers des mines, à l'aide aux victimes et à la détection et au déminage des engins explosifs. Étant donné que le seul moyen d'éliminer définitivement la menace est de retirer les engins explosifs, des plans pour la détection et des études de la pollution liée aux explosifs, ainsi que le marquage, la pose de clôtures et le déminage font l'objet de discussions. Le Gouvernement syrien a convenu que le Service de la lutte antimines doit désormais envisager de renforcer l'exécution de ses activités avec l'assistance de démineurs internationaux. L'enregistrement de ces démineurs sera effectué par le Gouvernement syrien. En l'absence d'une capacité nationale d'action antimines humanitaire, le Gouvernement a également accepté que le Service de la lutte antimines entreprenne d'accréditer, de coordonner et d'évaluer les activités de ces démineurs. Le plan d'aide humanitaire pour la Syrie, la synthèse des besoins humanitaires et le strict respect des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'humanité continueront d'encadrer les activités du Service de la lutte antimines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Marcaillou de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration nom des co-rédacteurs sur le volet humanitaire de la situation en Syrie : Allemagne, Belgique et Koweït.

Tout d'abord, nous voudrions remercier la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller pour son exposé détaillé sur la situation humanitaire en Syrie. Nous remercions également pour leurs exposés le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Khaled Khiari, et la Directrice du Service de lutte antimines, Agnès Marcaillou. Nous réaffirmons notre reconnaissance et notre soutien aux travailleurs humanitaires pour les efforts qu'ils déploient afin d'alléger les souffrances humaines en Syrie en ces temps difficiles.

Nous avons tous suivi l'évolution de la situation dans le nord-est de la Syrie ces deux dernières semaines. Les effets de l'opération militaire turque sont très préoccupants. Cette opération a un impact déstabilisateur sur la région et risque de nuire à la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Elle

a causé la détérioration d'une situation humanitaire déjà catastrophique. Depuis le début des opérations militaires dans le nord-est, des pertes civiles ont été signalées et plus de 180 000 civils, dont 80 000 enfants, ont été déplacés. L'infrastructure civile a également été touchée. Pour la majorité des personnes en fuite, ce n'est pas la première fois qu'elles se déplacent. Bon nombre d'entre elles ont été traumatisées par des déplacements antérieurs et par la vie sous le règne de l'EIIL. Nous rappelons que les civils et les infrastructures civiles doivent toujours être protégés. Nous nous faisons l'écho de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle toute opération militaire doit respecter pleinement le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, et nous les engageons à résoudre leurs préoccupations par des moyens pacifiques et diplomatiques.

Le nord-ouest, en particulier la province d'Edleb, connaît une diminution des frappes aériennes. Néanmoins, des pertes civiles continuent d'être enregistrées et ont augmenté ces derniers jours. Nous appelons une fois de plus à la désescalade et rappelons à toutes les parties leurs obligations de protéger, conformément au droit international humanitaire, les civils et les infrastructures civiles, y compris les hôpitaux. Nous rappelons que les opérations antiterroristes ne dispensent pas les parties de leurs obligations en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire.

Suite à la violence qui a récemment touché le nord de la Syrie, nous ne pouvons que condamner les attaques qui touchent les civils et les infrastructures civiles. Nous sommes également préoccupés par la menace que posent à la population civile les engins non explosés, les restes explosifs de guerre et les mines terrestres. Toute activité de déminage humanitaire doit être basée sur une évaluation indépendante des besoins sur le terrain. Le déminage humanitaire doit viser à éviter que les civils ne souffrent. Nous réaffirmons la nécessité pour toutes les parties de respecter les principes de proportionnalité, de précaution et de distinction. La violence doit cesser.

Les besoins humanitaires ont augmenté en Syrie en conséquence des opérations militaires qui se sont déroulées dans le nord-ouest et le nord-est du pays au cours des dernières semaines et des derniers mois. Nous soulignons la nécessité que l'aide humanitaire soit fournie en temps voulu, de manière sûre, durable et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin, et que

l'ONU et ses partenaires humanitaires soient autorisés à poursuivre leur travail crucial dans le nord de la Syrie. À cette fin, les opérations transfrontières qui ont été renouvelées en vertu de la résolution 2449 (2018) sont une ligne de vie pour des millions de personnes en Syrie, spécifiquement dans le nord-ouest du pays. Les moyens transfrontières convenus permettent de fournir près de 40 % de l'aide humanitaire en Syrie. Dans son dernier rapport (S/2019/820), le Secrétaire général écrit à propos de l'opération transfrontières :

« Sans cette opération, nous assisterions à une multiplication du nombre de décès et de cas de maladie et à l'aggravation des souffrances infligées à la population, qu'aucun autre moyen ne permettrait d'aider à cette échelle et de manière aussi rapide et directe » (S/2019/820, par.44).

En tant que corédacteur sur la situation humanitaire en Syrie, nous partageons l'évaluation du Secrétaire général, à savoir qu'il est extrêmement important de veiller à ce que les opérations transfrontières se poursuivent en renouvelant une fois de plus la résolution sur les opérations transfrontières avant la fin de l'année.

La situation reste également inquiétante dans d'autres parties de la Syrie. Le camp de Hol abrite toujours 68 000 résidents, dont 90 % de femmes et d'enfants. Selon une autre statistique ahurissante, 50 % des enfants du camp sont âgés de moins de 12 ans. Nous appelons au maintien d'un accès humanitaire continu et total au camp et à la mise en place de mesures de protection, en particulier pour les femmes et les enfants. À Roukban, nous accueillons avec satisfaction les récentes missions conjointes de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien qui ont apporté de la nourriture et des éléments nutritionnels. Nous continuons d'appeler à un règlement durable sur place.

Nous sommes également préoccupés par les tensions et les conditions de sécurité dans le sud-ouest, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Nous soulignons la nécessité que l'aide humanitaire soit acheminée dans toute la Syrie en temps voulu, en toute sécurité, de manière durable et sans entrave vers toutes les personnes dans le besoin et que l'accès soit autorisé aux partenaires humanitaires. Nous soulignons la nécessité que toutes les parties respectent le droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles dans l'ensemble de la Syrie.

Nous ne pouvons omettre de souligner l'importance de l'établissement des responsabilités. Le conflit syrien a été le théâtre de violations parmi les plus odieuses du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. C'est pourquoi nous appuyons le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous nous félicitons également que la Commission d'enquête créée par le Secrétaire général ait commencé ses activités. Il importe de mener une enquête rapide et approfondie sur tous les incidents qui se sont produits, en particulier les attaques contre des installations dont les coordonnées ont été communiquées dans le cadre du mécanisme de déconfliction. En ce qui concerne le retour des réfugiés, notre position n'a pas changé. Tous les retours doivent être sûrs, volontaires, dignes et s'effectuer en connaissance de cause.

Pour terminer, alors que nous commémorons aujourd'hui la Journée des Nations Unies pour marquer l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies – un document qui incarne les espoirs, les rêves et les aspirations de « nous, peuples » – n'oublions pas les espoirs, les rêves et les aspirations du peuple syrien qui souffre depuis beaucoup trop longtemps de ce conflit. Nous espérons que la Commission constitutionnelle, dont la création a récemment été approuvée et dont les activités commenceront à la fin du mois, marquera une première étape vers la mise en place d'un processus politique global, conformément à la résolution 2254 (2015).

M. Barkin (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Sous-Secrétaire générale Mueller, le Sous-Secrétaire général Khiari et M^{me} Marcaillou de leurs exposés édifiants.

Les États-Unis se félicitent qu'il ait été annoncé hier que la Turquie interromprait son offensive dans le nord-est de la Syrie et accepterait un cessez-le-feu permanent. En conséquence, les sanctions imposées par le Département du Trésor des États-Unis le 14 octobre ont été levées. Malheureusement, comme l'ont noté les intervenants, les événements de cette dernière semaine ont provoqué les déplacements de quelque 180 000 personnes dans un pays où plus de 11 millions de personnes dépendent déjà de l'aide internationale. Près de 10 000 de ces personnes sont maintenant réfugiées dans le nord de l'Iraq.

Les États-Unis restent déterminés à garantir la sécurité et la stabilité de la Syrie. C'est précisément pour cela que la semaine dernière, le Vice-Président Mike Pence et le Secrétaire d'État Mike Pompeo se sont rendus à Ankara, où, à l'issue d'intenses délibérations, la Turquie s'est engagée à interrompre ses opérations pendant cinq jours dans le nord-est de la Syrie pour permettre aux Unités de protection du peuple kurde de se retirer de la frontière turque.

La déclaration conjointe du 17 octobre a ouvert la voie à un cessez-le-feu permanent. Nous espérons, sur la base des assurances fournies par les autorités turques et les Forces démocratiques syriennes, que le cessez-le-feu permanent sera respecté, que les vies des civils seront protégées et que la victoire territoriale durement acquise contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sera préservée. C'est une solution qui sauvera des vies et contribuera à la stabilité à long terme dans la région.

Comme l'a clairement dit le Président Trump, la Turquie doit protéger les civils dans le nord-est de la Syrie. Nous comptons également sur la Turquie pour honorer ses engagements en empêchant l'EIIL de reprendre pied en Syrie et pour garantir des conditions de détention sûres et humaines pour les combattants de l'EIIL. Nous demeurons profondément troublés par les informations selon lesquelles les forces d'opposition soutenues par la Turquie ciblent délibérément les civils. S'ils sont confirmés, ces actes pourraient constituer des crimes de guerre, et nous demandons instamment à nos partenaires turcs d'enquêter immédiatement sur ces incidents et de mettre toute personne ou entité responsable face à ses responsabilités. La Turquie doit veiller à ce que ses forces et toutes les entités qu'elle appuie agissent dans le respect du droit des conflits armés.

Si une grande partie de notre attention au cours de la semaine écoulée a été axée sur le nord-est de la Syrie, nous ne pouvons perdre de vue le fait que nous pourrions nous trouver au bord de la plus vaste catastrophe humanitaire individuelle depuis le début du conflit – une catastrophe alimentée par le régime d'Assad et ses alliés dans le nord-ouest de la Syrie. Les États-Unis suivent de près les informations faisant état d'une augmentation récente des frappes aériennes et des bombardements dans la province d'Edleb, où plus de 400 000 personnes ont été déplacées depuis avril. Toute escalade militaire dans la province d'Edleb est irresponsable et menace gravement la stabilité régionale, 3 millions de civils et la capacité de l'ONU à fournir une aide humanitaire à des populations vulnérables.

Les États-Unis appellent une fois de plus le régime d'Assad et ses alliés à cesser leurs opérations militaires à Edleb et à défendre l'accord de cessez-le-feu conclu par la Turquie et la Russie en septembre 2018. Les États-Unis s'attendent pleinement à ce que les attaques contre des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles s'arrêtent. Nous comptons sur toutes les parties pour appuyer les travaux de la Commission d'enquête, et nous espérons que le Conseil de sécurité autorisera l'acheminement d'une aide transfrontières vitale et de l'aide humanitaire ordinaire vers tous les Syriens dans le besoin, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Pour faciliter la distribution de l'aide, l'ONU et ses partenaires d'exécution doivent avoir la liberté de mouvement nécessaire pour effectuer les livraisons d'aide transfrontières à tous les points de passage autorisés, conformément à la résolution 2449 (2018).

Notre engagement à venir en aide aux plus vulnérables s'illustre par le fait que les États-Unis restent le principal donateur d'aide humanitaire en Syrie. Notre engagement ne faiblira pas, mais nous soulignons également qu'aucun donateur ne peut répondre à lui seul à tous les besoins de la Syrie. Nous exhortons d'autres pays à verser des fonds supplémentaires pour appuyer la programmation de la stabilisation et l'aide humanitaire.

À l'avenir, le Conseil ne peut oublier que la résolution 2254 (2015) exige de toutes les parties qu'elles mettent immédiatement fin aux attaques contre des cibles civiles, qu'elles appuient les efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu, qu'elles garantissent un accès humanitaire sans entrave, et qu'elle prie l'ONU de réunir les parties pour engager des négociations officielles sur le processus de paix. Nous ne sommes qu'à quelques jours de la première réunion de la Commission constitutionnelle. Il est plus que jamais vital que le processus politique aille de l'avant. Le Conseil ne doit ménager aucun effort pour appuyer le travail de l'Envoyé spécial Pedersen afin qu'il puisse convoquer la Commission constitutionnelle et que la paix soit enfin à portée de main du peuple syrien.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les Sous-Secrétaires généraux Khaled Khiari et Ursula Mueller de leurs exposés. Nous remercions également M^{me} Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, de son rapport sur le travail en cours en Syrie dans ce domaine.

Le 22 octobre, la Fédération de Russie et la République de Turquie ont signé un mémorandum

d'accord sur la situation dans le nord-est de la Syrie. Nous et nos collègues turcs l'avons déjà fait circuler, de sorte que son contenu est bien connu. Nous voudrions néanmoins mettre en exergue quelques-unes de ses dispositions clés qui visent à stabiliser la situation. Lors de la rédaction de ce document, nous sommes partis du principe que Syriens et Turcs, en tant que voisins, devaient œuvrer de concert pour assurer le calme, tout en tenant compte de leurs intérêts mutuels. Nous signalons qu'à l'instar des Syriens, nos partenaires iraniens se sont félicités de cet accord.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous comprenons la volonté de la Turquie de prendre des mesures pour assurer sa sécurité nationale. Dans le même temps, il est important de comprendre que les problèmes qui affligent le nord-est de la Syrie ne datent pas d'hier. Si la région située à l'est de l'Euphrate est déstabilisée, c'est à cause de son occupation illégale et de la dangereuse expérience d'ingénierie démographique qui y a été menée dans le but de dresser les populations kurdes contre les populations arabes.

Le mémorandum russo-turc revêt une importance capitale pour la stabilisation de la Syrie, notamment dans le domaine humanitaire dont nous débattons aujourd'hui. Le mémorandum affirme très clairement le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et rejette toutes les tendances séparatistes sur son territoire. Des dispositions ont été prises pour mettre fin à la phase militaire active de l'opération turque et pour déployer des gardes-frontières syriens à la frontière avec la Turquie. Nous le disons depuis longtemps, il est impossible de répondre aux aspirations des Kurdes, qui font partie intégrante de la société multiethnique syrienne, sans rétablir le contrôle du Gouvernement syrien sur l'ensemble de son territoire national et sur ses frontières. Nous sommes prêts à continuer d'aider les autorités syriennes et les Kurdes à établir un dialogue global sur les questions les plus urgentes. Dans le même temps, conformément au mémorandum d'accord et avec le consentement de Damas, nous aiderons à mettre en œuvre l'Accord d'Adana dans les circonstances actuelles afin de dissiper les préoccupations de la Turquie et de la Syrie en ce qui concerne la sécurité de leurs frontières. La police militaire russe est déjà en position du côté syrien de la frontière avec la Turquie. Après le retrait des groupes d'autodéfense kurdes de la zone et conformément au calendrier établi, nous commencerons à patrouiller avec les unités turques la zone de 10 kilomètres.

Nous considérons qu'à terme, la Syrie sera libérée de toute présence militaire étrangère illégale. Je répète qu'une stabilisation robuste et durable et le règlement global des problèmes humanitaires en Syrie ne peuvent être obtenus que dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Nous partageons les préoccupations exprimées au sujet de la menace croissante du terrorisme. Un autre élément important du mémorandum concerne la poursuite des opérations antiterroristes et la nécessité d'empêcher les terroristes de tirer parti de la situation actuelle pour intensifier leurs attaques criminelles et faciliter l'évasion des leurs qui sont détenus dans les prisons du nord-est de la Syrie. Nous engageons ceux qui ont entretenu et créé ces prisons à ne pas rejeter sur d'autres la responsabilité d'empêcher les djihadistes de se disperser dans toute la région.

Nous appelons à ne pas céder à la tentation de distinguer entre bons et mauvais terroristes. Quels que soient les noms de ces groupes – l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, Hayat Tahrir el-Cham, etc. – ils prêchent tous la même idéologie de terreur, de meurtre et de violence. Nous mettons à nouveau en garde contre toute velléité de « flirter » avec les djihadistes à des fins personnelles étriquées, de leur fournir une couverture politique, de leur apporter un soutien financier et matériel, ou pire encore, de les présenter comme des radicaux modérés. Nous voyons de telles tentatives à Edleb, par exemple, et nous allons y mettre un terme. À propos de la zone de désescalade d'Edleb, nous notons que la situation y reste tendue. Le cessez-le-feu instauré le 31 août tient, mais les militants continuent de le violer régulièrement en bombardant les positions des forces gouvernementales syriennes. Les infrastructures civiles sont endommagées, la population civile souffre, les soldats syriens meurent et les griefs des civils s'aggravent. Ils protestent contre l'emprise accrue des combattants, le recrutement forcé, la détérioration de la situation humanitaire et les menaces de mort qui sont proférées à leur rencontre s'ils essaient de quitter la zone de désescalade. Les extrémistes dispersent violemment les manifestations pacifiques et ouvrent le feu sur eux. De toute évidence, la situation à l'intérieur d'Edleb ne fera qu'empirer tant que la zone de désescalade restera sous le contrôle des terroristes.

En tant que pays garants du processus d'Astana, la Russie et la Turquie ont réaffirmé leur volonté de continuer à œuvrer aux côtés de l'Iran pour trouver un règlement politique au conflit syrien. Nous soutiendrons

l'activité de la Commission constitutionnelle, que les membres du Groupe d'Astana ont travaillé diligemment à mettre en place ces dernières semaines. Nous sommes d'avis que la situation sur le terrain ne doit pas être un obstacle au lancement tant attendu de la Commission la semaine prochaine, avec l'aide de l'ONU.

Le mémorandum russo-turc souligne également la nécessité de régler la question des réfugiés. La Fédération de Russie, de concert avec le Gouvernement de la République arabe syrienne, prend des mesures préparer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Des centaines de milliers de Syriens sont déjà rentrés chez eux. Nous exhortons les organisations internationales, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organismes humanitaires, à redoubler d'efforts pour mettre en place des abris pouvant accueillir les personnes de retour. Ces activités sont hélas souvent arbitrairement retardées.

Le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes en République arabe syrienne, le Gouvernement syrien, l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge œuvrent de concert pour réinstaller les personnes se trouvant dans le camp de Roukban. Nous espérons que le problème des réfugiés et des personnes déplacées vivant dans le camp sera réglé dans les plus brefs délais. En ce qui concerne le camp de Hol, la situation sur place reste catastrophique en raison de l'accès limité des organismes humanitaires et du manque de fonds. La situation a encore empiré depuis qu'un nombre important de réfugiés d'autres camps dans le nord-est y ont été transférés. La moitié d'entre eux sont des femmes et des enfants, et nous savons qu'il y a parmi eux des djihadistes qui diffusent leur idéologie. Il est grand temps d'envisager le transfert de tous les territoires illégalement occupés aux autorités syriennes. Cela contribuerait à résoudre le problème des personnes déplacées.

Comme l'a noté M^{me} Marcaillou, le déminage demeure une question urgente. Nous nous félicitons du travail que le Service de la lutte antimines de l'ONU a commencé à effectuer en Syrie. La Russie participe aux efforts de déminage en Syrie, à la fois à titre national et en tant que contributeur au Service. À cet égard, nous exhortons tous les pays, qui sont véritablement préoccupés par la situation humanitaire en Syrie, à se joindre à ces efforts et à d'autres efforts humanitaires et à fournir une aide humanitaire à tous les Syriens sans discrimination, politisation ni conditions préalables. Cela inclut non seulement les projets de reconstruction

post-conflit dans le pays, mais aussi – et c'est important – la levée des sanctions unilatérales afin de normaliser la vie des Syriens ordinaires.

M. de Rivière (France) : Je tiens d'abord à remercier M^{me} Mueller, M. Khiari et M^{me} Marcaillou pour leurs présentations.

La situation dans le nord-est syrien constitue une source de préoccupation majeure. Le Conseil avait exprimé, il y a quelques jours, sa profonde préoccupation face au risque de renforcement de la menace terroriste et de détérioration de la situation humanitaire dans le nord-est. Pour la France, ces préoccupations restent d'actualité. L'Union européenne s'est exprimée de façon claire pour condamner l'action militaire unilatérale conduite par la Turquie, car ce qui se joue dans le nord-est syrien est grave. Ce sont les résultats de plusieurs années de lutte efficace contre Daech, conduite aux côtés des Forces démocratiques syriennes, qui sont en péril. Le risque de dispersion des terroristes et de renforcement des cellules clandestines de Daech est réel. Y répondre est notre priorité. C'est pour cette raison que la France a appelé à la tenue, à brève échéance, d'une réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech.

L'impact de l'offensive sur la situation humanitaire est considérable. La France maintiendra autant que possible son assistance. Le Président de la République a décidé d'octroyer une aide d'urgence de 10 millions d'euros afin de répondre aux besoins. La France tient aussi à souligner le rôle déterminant des organisations non gouvernementales déjà présentes dans le nord-est.

Pour sa part, l'Union européenne refusera de contribuer au financement d'actions de stabilisation et de développement si les conditions permettant le retour des réfugiés ne sont pas réunies. Dans ce contexte, nous prenons note du mémorandum d'entente conclu mardi par la Turquie et la Russie. Notre priorité reste que la trêve soit prolongée et qu'une sortie de crise puisse se faire par des moyens diplomatiques. À cette fin, le Président de la République a fait part de sa volonté d'engager une discussion franche et exigeante avec la Turquie, en lien avec ses partenaires européens.

Cette trêve doit, en tout état de cause, s'accompagner de progrès dans trois directions : la poursuite de la lutte contre le terrorisme, la protection des populations civiles et la reprise rapide du processus politique. Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous. Il n'est pas négociable. La protection des civils doit être une priorité absolue. Nous condamnons

les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, en particulier humanitaires et médicales.

L'intensification des combats dans le nord-ouest ces derniers jours est inacceptable. Tout doit être fait pour assurer le respect du cessez-le-feu à Edleb. La lutte contre le terrorisme est un enjeu crucial. Personne ne le conteste. Mais elle ne saurait être invoquée pour justifier les violations du droit international humanitaire. Ceux qui se rendent coupables de tels actes devront rendre des comptes devant la justice. Nous appelons à la coopération de toutes les parties avec les différents mécanismes de lutte contre l'impunité mis en place par les Nations Unies.

Tout doit être fait pour garantir un accès humanitaire à l'ensemble du territoire syrien. Je tiens à rappeler le caractère indispensable et irremplaçable de l'aide humanitaire transfrontalière. Nous appelons donc le Conseil à faire preuve d'unité et de responsabilité pour préserver cet acquis essentiel, par un renouvellement de la résolution 2165 (2014). Il n'y a pas d'alternative pour apporter de l'aide aux millions de personnes qui en ont besoin.

Enfin, dans ce contexte difficile, nous devons rester mobilisés en soutien au processus politique syrien, qui reste la seule voie vers la paix. Pour cela, la résolution 2254 (2015) demeure notre feuille de route. Elle doit être mise en œuvre dans tous ses éléments. Le Conseil a salué l'annonce de l'accord sur la Commission constitutionnelle. Il importe qu'elle se réunisse à Genève pour commencer rapidement ses travaux. Nous soutenons les efforts de Geir Pedersen : c'est la première étape d'un véritable processus inter-syrien.

Le lancement de la commission Constitutionnelle est un point de départ mais il convient d'avancer en parallèle sur les autres volets du processus politique. Cela implique de créer un environnement sûr et neutre. Cela signifie que les armes doivent se taire sur l'ensemble du territoire. Cela passe également par des mesures de confiance, en particulier la libération des personnes détenues et enlevées. Toute la lumière doit être faite sur les disparitions forcées.

Un tel environnement est indispensable pour la tenue d'élections libres, sous la supervision des Nations Unies, et auxquelles devront participer toutes les Syriennes et tous les Syriens, y compris celles et ceux qui ont dû fuir la guerre. Tous ces éléments constituent les fondamentaux d'une transition politique crédible. Tant que cette transition ne sera pas fermement

engagée, la France – comme ses partenaires de l'Union européenne – ne participera pas au financement de la reconstruction. La situation en Syrie est grave. Les défis sont nombreux. Mais la France est plus que jamais déterminée à travailler aux côtés de ses partenaires pour construire la paix en Syrie.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les intervenants de leurs exposés aujourd'hui. Et comme à l'accoutumée, nous dédions nos premiers mots aux acteurs humanitaires sur le terrain, en particulier aux organisations humanitaires syriennes, qui continuent d'apporter une assistance dans un environnement de plus en plus complexe et incertain.

Aujourd'hui, alors que nous examinons les défis humanitaires inconcevables et variés qui se présentent en République arabe syrienne, nous sommes envahis par une profonde préoccupation. Cela a déjà répété dit à maintes reprises ici : c'est la population civile syrienne qui paie le plus lourd tribut à ce conflit. Et comme certains orateurs l'ont dit aujourd'hui, ce sont les hommes, les femmes, les enfants et les jeunes, qu'il est de plus en plus difficile de protéger, qui portent le poids d'un pays profondément abattu et dont l'avenir semble parfois hors de tout contrôle du fait des menaces qui pèsent toujours plus lourdement sur leur bien-être et leur développement.

Partout en Syrie se succèdent et s'accumulent des récits de souffrance et d'adversité humaines. Dans un tel contexte, la question se pose de savoir si la population syrienne a encore l'espace nécessaire pour nourrir certaines aspirations, alors que tant de personnes se sont vu priver de la possibilité de construire leur propre avenir par l'éducation et d'accéder à une vie normale. Nous répondons que oui : parce que, en dépit de toutes ces vicissitudes, la résilience de la population finira par l'emporter et le pays renaîtra.

Mais ce ne sera pas possible tant que prévaudront l'incertitude et une insécurité qui, de manière récurrente, provoque des déplacements internes massifs. Ce ne sera pas possible tant que ne seront pas réunies des conditions propices à l'avancement du processus politique. Et ce ne sera assurément pas possible sous le feu des tirs croisés. La résurgence du terrorisme fait également peser une gigantesque menace sur l'avenir, non seulement de la Syrie, mais de la région – et au-delà.

Les options militaires n'aboutissent qu'à des destructions matérielles, des déplacements humains

et des séquelles physiques et émotionnelles, de sorte que la voie du dialogue inclusif et d'un large accord politique est la seule avenue viable et durable. Et c'est là-dessus que le Conseil doit plus que jamais concentrer ses efforts. Nous réaffirmons la nécessité d'une cessation des hostilités à l'échelle nationale, pour apaiser la population, susciter la confiance et donner le coup d'envoi d'un vaste processus politique conforme à la résolution 2254 (2015), tout en mettant l'accent sur les travaux de la Commission constitutionnelle comme point de départ d'autres transformations majeures.

En outre, nous préconisons une action humanitaire globale et robuste, qui contribue à la protection de millions de personnes vulnérables, notamment les déplacés et les réfugiés. À cette fin, nous appelons à garantir un accès sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire syrien, ainsi qu'à protéger les acteurs humanitaires et à veiller à ce que toutes les parties respectent les règles du droit international, y compris le droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais évoquer la situation dans le nord-est de la République arabe syrienne, ainsi que les projets de création d'une zone dite de sécurité, dans laquelle les réfugiés seraient ultérieurement réinstallés. À cet égard, nous exhortons les parties à préserver avant tout la dignité et la sécurité de toutes et tous; si ce projet se concrétise, il ne doit en aucun cas porter atteinte aux droits et libertés de la population civile ni compromettre la fourniture d'une aide humanitaire.

Nous sommes déterminés, sans la moindre hésitation, à recourir à tous les moyens diplomatiques possibles pour faire en sorte que tous les retours s'effectuent de manière volontaire, dans la sécurité et la dignité. Le non-respect de ces principes internationalement reconnus souillerait à jamais l'histoire non seulement de toutes les parties concernées, mais aussi de la communauté internationale tout entière, y compris de nous tous ici présents.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Mueller, le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, M^{me} Agnès Marcaillou.

Le processus syrien traîne en longueur depuis de nombreuses années. La dimension humanitaire est étroitement liée à la recherche d'un règlement politique et aux exigences de la lutte contre le terrorisme, aussi une approche holistique est-elle nécessaire. Le règlement de la question syrienne par la voie politique est le moyen

le plus efficace d'améliorer la situation humanitaire dans le pays, et l'éradication des forces terroristes est une condition préalable au rétablissement de la paix et de l'ordre dans la vie du peuple syrien. La Turquie a récemment lancé une opération militaire unilatérale qui n'a fait que complexifier et fragiliser la situation dans le nord-est de la Syrie, ce qui a rendu plus difficile la lutte contre le terrorisme et aggravé la situation humanitaire du pays, le tout risquant de nuire à la conclusion d'un règlement politique.

S'agissant de la marche à suivre, je voudrais faire les propositions suivantes.

Premièrement, il faut résoudre la question par des moyens politiques et diplomatiques, afin que la paix et la stabilité puissent bientôt régner dans l'ensemble du territoire syrien. La Chine s'est toujours opposée à l'emploi de la force dans les relations internationales. Tout effort engagé par un pays pour dissiper ses inquiétudes doit respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales régissant les relations internationales.

Il est impératif de respecter de bonne foi la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et de considérer avec sérieux les vues et positions du Gouvernement syrien et d'en tenir compte. Le 22 octobre, la Fédération de Russie et la Turquie ont signé un mémorandum d'accord concernant le nord-est de la Syrie, qui, nous l'espérons, contribuera à faciliter une solution négociée par la voie du dialogue entre les parties.

Il n'y a pas d'alternative viable à une solution politique pour sortir la Syrie de la crise. La Commission constitutionnelle syrienne tiendra sa première réunion à Genève, vers la fin octobre. Nous espérons qu'elle prendra un bon départ et donnera des résultats positifs. La Chine appuie l'ONU et en particulier l'Envoyé spécial Pedersen dans la poursuite de leurs bons offices, en défendant le principe selon lequel ce processus doit être dirigé et contrôlé par les Syriens et en appliquant la résolution 2254 (2015) pour aider à trouver une solution politique qui réponde aux préoccupations de toutes les parties.

Deuxièmement, il faut accroître l'aide humanitaire sur tout le territoire syrien, lever les sanctions économiques imposées au pays et faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le sous-financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie est préoccupant. Les sanctions économiques ont

entraîné une détérioration des conditions de vie de la population syrienne. La présence de nombreux réfugiés syriens pèse sur la situation socioéconomique des pays voisins et constitue un facteur de déstabilisation pour la région.

À la suite de l'opération militaire qui a débuté le 9 octobre, près de 180 000 personnes ont été déplacées dans le nord-est du pays. La communauté internationale doit fournir à l'ONU et aux autres organismes compétents des ressources suffisantes pour qu'ils puissent distribuer des fournitures humanitaires aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie, y compris de la nourriture, de l'eau potable et des services médicaux aux habitants du nord-est.

Les parties concernées doivent contribuer à améliorer la situation économique de la Syrie et faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés syriens. La Chine félicite le Service de la lutte antimines de l'ONU de son concours actif et des programmes d'éducation et de sensibilisation, notamment aux dangers, qu'il a mis en place. Récemment, par la voie bilatérale, la Chine a fourni à la Syrie 100 autobus et l'a aidée à réparer deux de ses écoles. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider.

Troisièmement, il faut consolider les progrès réalisés dans la lutte contre le terrorisme et continuer de combattre le terrorisme sous toutes ses formes en appliquant des normes uniformes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et au droit international. La lutte contre le terrorisme est déterminante pour la paix et la sécurité en Syrie, au Moyen-Orient et dans le monde entier. Toutes les parties doivent attacher de l'importance à cette question. Il faut s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de saper les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme, remédier conjointement au risque de dispersion ou de réinstallation des terroristes, rester vigilants, se prémunir contre une résurgence opportuniste de l'État islamique d'Iraq et du Levant et gérer efficacement la réinstallation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Le Secrétariat doit suivre de près l'évolution de la situation en matière de lutte contre le terrorisme et de réinstallation des terroristes, faire rapport au Conseil en temps voulu et examiner sérieusement la question des poursuites judiciaires à l'encontre des terroristes.

Les forces terroristes demeurent solidement implantées dans la plupart des zones d'Edleb, et la communauté internationale doit s'attacher à rechercher

une solution globale au processus de lutte contre le terrorisme et aux questions humanitaires à Edleb.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et remercions les intervenants de leurs exposés.

Le Pérou continue de suivre avec une profonde préoccupation la poursuite du conflit en République arabe syrienne et la grave détérioration de la situation humanitaire qui en découle. Les femmes et les enfants, comme c'est souvent le cas dans les conflits sanglants comme celui qui nous réunit aujourd'hui, sont les plus touchés. Le nord-est du pays demeure au centre de l'attention. Selon les estimations de l'ONU, en quelques jours seulement, 180 000 déplacements ont été enregistrés, en sus des morts et des blessés parmi la population civile.

Nous saluons les efforts actuellement déployés par l'ONU et d'autres organismes humanitaires pour venir en aide à ces personnes qui vivent dans des conditions d'extrême vulnérabilité. Nous saluons également les efforts consentis au plus haut niveau par les États-Unis et la Fédération de Russie, ainsi que par les autorités turques, pour prévenir une nouvelle détérioration de la situation et pour instaurer un cessez-le-feu, qui, nous l'espérons, sera permanent.

Le principe du règlement pacifique des différends, consacré par la Charte des Nations Unies, est, dans ce contexte, particulièrement approprié et pertinent. Dans le même temps, nous rappelons que toute détente ou tout autre accord devra toujours être provisoire et ne devra jamais conduire à une partition *de facto* du pays. Il en va de même de la présence des forces étrangères.

Nous estimons également que toute initiative en faveur du retour en Syrie des millions de réfugiés et de déplacés devra être menée selon des paramètres internationalement acceptés, qui garantissent, comme cela a été dit, que le retour soit librement consenti et s'effectue en toute sécurité et dans la dignité. Les activités de contrôle de l'ONU revêtent à cet égard une importance fondamentale.

L'accent mis sur les événements qui se déroulent dans le nord-est de la Syrie ne doit en aucun cas faire oublier la nécessité urgente de s'attaquer aux crises humanitaires qui se profilent dans d'autres parties du territoire syrien. Comme l'a indiqué la Sous-Secrétaire générale, il nous paraît impératif de poursuivre nos efforts pour veiller à pouvoir fournir, sans interruption, des produits de première nécessité

aux 68 000 déplacés qui résident dans le camp de Hol et aux quelque 12 000 personnes qui se trouvent toujours dans le camp de Roukban.

La présence parmi nous cet après-midi de la Directrice du Service de la lutte antimines nous pousse également à souligner une fois encore l'importance de continuer de mobiliser la communauté internationale en faveur du déminage humanitaire et du retrait des engins explosifs improvisés en Syrie, où ils continuent de faire des ravages parmi la population et d'entraver l'aide.

Face à l'intensification de la violence qui a caractérisé ces dernières semaines et à ses conséquences dévastatrices pour la population, nous nous devons de rappeler qu'il est urgent de trouver une solution politique sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous attendons donc avec intérêt la tenue de la première réunion de la Commission constitutionnelle, qui, nous l'espérons, contribuera à la réconciliation syrienne.

Dans l'intervalle, le Conseil doit suivre de près les événements sur le terrain en vue de maintenir le cessez-le-feu à Edleb et dans le nord-est du pays, car tout effort pour instaurer une paix durable dépendra dans une large mesure de la capacité d'empêcher que ces événements ne se traduisent par de nouvelles tragédies humanitaires.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance, et félicite M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires; M. Mohamed Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique; et M^{me} Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, au Département des opérations de paix, pour leurs exposés circonstanciés sur les derniers développements de la situation humanitaire en Syrie.

La reprise des hostilités dans la province d'Edleb le 29 avril 2019 et l'offensive militaire turque lancée le 9 octobre 2019 dans le nord-est de la Syrie constituent de réelles sources de préoccupation pour la Côte d'Ivoire au regard de leurs conséquences humanitaires. En effet, selon le rapport du Secrétaire général (S/2019/820), plus d'un millier de civils ont perdu la vie depuis le début des hostilités dans la province d'Edleb, et 400 000 personnes ont été contraintes à l'exode vers la frontière turque. Autrefois lieu de refuge pour des milliers de Syriens fuyant les combats, la frontière turco-syrienne est devenue depuis le déclenchement de l'offensive militaire turque une zone à risques qui ravive les inquiétudes de la communauté internationale concernant la situation

humanitaire déjà très préoccupante dans le pays. À ce jour, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, près de 165 000 personnes, dont 80 000 enfants, seraient affectées par l'escalade militaire dans le nord-est de la Syrie, sans compter l'impact des affrontements sur les infrastructures sanitaires et la station d'épuration qui permet de pourvoir aux besoins en eau potable d'environ 400 000 personnes dans la région de Hassaké.

Ma délégation condamne fermement les attaques contre les populations et les infrastructures civiles, et rappelle aux protagonistes que la conduite des opérations militaires ne saurait les dispenser de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, notamment la protection des civils et des infrastructures éducatives et sanitaires, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire salue la poursuite de la trêve unilatérale décrétée depuis le 31 août 2019 par la Fédération de Russie et les forces gouvernementales dans la province d'Edleb. Elle se réjouit en outre que les médiations américaine et russe aient abouti à la décision de la Turquie d'observer un arrêt de l'offensive contre les forces kurdes dans le nord-est de la Syrie. Mon pays encourage la poursuite du dialogue avec la Turquie et les forces kurdes, et exhorte tous les acteurs de la crise syrienne à œuvrer davantage à la désescalade, ainsi qu'à l'instauration d'un cessez-le-feu définitif, condition nécessaire pour relever les défis humanitaires dans la région et garantir les chances de succès de la réunion prévue le 30 octobre 2019 à Genève, en vue d'opérationnaliser la Commission constitutionnelle.

La Côte d'Ivoire se réjouit de la poursuite des livraisons humanitaires transfrontalières qui ont permis de soulager des milliers de personnes affectées par le conflit, réduisant ainsi les risques d'une catastrophe humanitaire. À cet égard, elle tient à rappeler aux belligérants l'impérieuse nécessité de garantir un accès humanitaire sûr, rapide, sans entraves et durable pour les personnes en détresse. Dans cette optique, ma délégation espère vivement que les prochaines négociations entre États membres du Conseil conduisent au renouvellement, pour une période d'une année, du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire, qui vient à expiration le 10 janvier 2020.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire note avec regret le faible niveau de financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie qui, à fin septembre 2019, n'était pourvu qu'à hauteur de 35 % de ses besoins. Elle invite donc les États et les organisations qui se sont engagés à soutenir

la Syrie et la région à honorer leurs promesses en vue de permettre la poursuite de l'assistance aux populations.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire exhorte à nouveau la communauté internationale à maintenir ses efforts d'assistance humanitaire en Syrie et réitère son soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans ses efforts en vue d'un règlement pacifique et durable de la crise. Elle fonde l'espoir que les pourparlers prévus à Genève le 30 octobre 2019 entre les parties syriennes permettront d'ouvrir l'horizon politique indispensable à la réalisation de cet objectif afin d'amener l'ensemble de la région à renouer avec la paix, la stabilité et le développement.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Sous-Secrétaire générale Mueller, le Sous-Secrétaire général Khiari et la Directrice Marcaillou de leurs exposés.

La situation humanitaire en Syrie reste alarmante. Je crois que nous en sommes tous ici pleinement conscients. Les préoccupations humanitaires continuent de croître alors que près de 180 000 personnes ont été déplacées et que des pertes civiles ont aussi été signalées suite aux hostilités dans le nord-est de la Syrie. Les préoccupations humanitaires continuent aussi de croître parce que des milliers de civils ont été tués depuis que l'escalade des hostilités a commencé fin avril dans le nord-ouest de la Syrie. Et les préoccupations humanitaires continuent de croître car les camps sont surpeuplés et l'aide humanitaire est mise à rude épreuve. Ces préoccupations sont bien réelles et il faut y répondre immédiatement. L'Indonésie salue tous les efforts déployés par les parties compétentes pour aider à remédier à la situation sur le terrain et atténuer les souffrances des civils. Ma délégation salue aussi les accords pertinents qui ont été conclus en vue de prévenir l'escalade du conflit et de mettre fin aux opérations militaires. Nous espérons sincèrement que ces accords seront respectés et pleinement mis en œuvre. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur trois éléments.

Premièrement, les hostilités doivent cesser de façon permanente. Il est essentiel de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la population civile, y compris les personnes qui se trouvent dans les camps de déplacés. Toutes les parties doivent veiller à ce que leurs activités soient menées dans le respect du droit international et du droit international humanitaire. Toutes les parties doivent veiller à ce que les accords de cessez-le-feu ne resteront pas lettre morte, et, surtout, que leurs effets soient réellement ressentis par les populations sur le terrain. En outre, protéger les

infrastructures civiles reste essentiel. Nous notons à cet égard que la Commission d'enquête créée au Siège de l'ONU a commencé ses travaux le 30 septembre, avec pour mandat d'enquêter sur un certain nombre d'incidents spécifiques au cours desquels des installations figurant sur la liste de déconfliction établie par l'ONU et d'autres installations bénéficiant du soutien de l'Organisation dans le nord-ouest de la Syrie ont été détruites ou endommagées depuis la signature du mémorandum d'Edleb. Pour ce qui est des activités du Service de la lutte antimines de l'ONU, nous notons qu'il a, pour sa part, joué un rôle important dans la protection des civils et la réduction de la menace posée par les mines, les restes explosifs et les engins explosifs improvisés en Syrie.

Deuxièmement, nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour toutes les parties de faciliter un accès immédiat, sûr, sans entrave et continu de l'aide humanitaire aux zones requises et, en particulier, aux personnes dans le besoin. En ces moments difficiles, l'accès humanitaire est en fait essentiel. Nous félicitons l'ONU et ses travailleurs humanitaires qui œuvrent sans relâche pour fournir une assistance humanitaire vitale.

Troisièmement, ma délégation rappelle que les hostilités ne doivent pas compromettre les progrès réalisés dans le processus politique. L'Indonésie note avec satisfaction que le calendrier pour le lancement de la Commission constitutionnelle, placée sous la direction et la responsabilité de la Syrie est respecté. Le lancement et le processus qui suivra doivent rester sur la bonne voie. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour appuyer l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué, la Syrie reste l'une des plus graves crises humanitaires de notre époque, et nous avons l'obligation d'y mettre fin. Ce ne sera pas une tâche facile, mais c'est très certainement faisable.

Alors que nous célébrons la Journée des Nations Unies aujourd'hui, ma délégation espère de tout cœur que nous n'épargnerons aucun effort pour renforcer notre action collective en faveur du processus de paix en Syrie dans l'esprit de la Charte des Nations Unies – une charte vieille de 74 ans mais qui garde toute sa force et qui continuera d'être notre principe directeur collectif, en particulier pour préserver les générations futures et unir nos forces aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Vous m'avez rappelé il y a un instant, Monsieur le Président, que le représentant du Koweït a déjà pris la parole au nom des trois corédacteurs sur la situation humanitaire en Syrie, mais je voudrais faire quelques observations supplémentaires, et je vais donc être très bref.

Nous sommes bien évidemment extrêmement préoccupés par la situation humanitaire. Et j'ajouterai – puisque d'autres l'ont dit – que l'Allemagne est le deuxième donateur d'aide humanitaire à la Syrie.

La première des deux observations que je voulais faire concerne les informations inquiétantes que nous venons d'entendre et qui font état de crimes de guerre commis durant l'offensive turque. Des civils sont pris pour cible, et je ne peux que souscrire à ce qui a été dit précédemment sur la nécessité de traduire les coupables en justice. Notre ami turc pourrait peut-être dire quelques mots sur ce que la Turquie prévoit à cet égard.

Je voudrais également mentionner la province d'Edleb. J'ai entendu ce qu'a dit le Sous-Secrétaire général Mohamed Khaled Khiari en ce qui concerne l'augmentation du nombre de frappes aériennes et l'utilisation de barils explosifs signalées dans la province d'Edleb. Cette situation est extrêmement préoccupante. Les membres du Conseil se souviendront que le mois dernier, trois corédacteurs ont tenté d'obtenir l'accord du Conseil de sécurité sur un projet de résolution (S/2019/756) associant à nouveau les opérations antiterroristes et le droit international humanitaire. Ils se souviendront également que nous avons échoué parce que la Russie et la Chine ont mis leur veto à ce projet de résolution (voir S/PV.8623). Dans leurs déclarations d'aujourd'hui, que j'ai écoutées très attentivement, ils ont beaucoup parlé de la lutte contre le terrorisme, mais ils n'ont pas abordé explicitement le respect du droit international humanitaire. Bien au contraire, nous recevons des rapports très bien documentés sur des frappes ciblées contre des hôpitaux et des infrastructures civiles. L'Allemagne a participé à une réunion, organisée par la Russie au cours d'un déjeuner, sur la situation humanitaire, en présence d'un expert russe. Nous avons posé des questions sur des sujets tels que l'article paru dans le *New York Times* du 13 octobre. L'expert n'avait pas pris connaissance de cet article, alors nous en avons apporté une copie que nous avons remise à l'Ambassadeur Nebenzia pour qu'il l'étudie.

Nous avons tous dit qu'il n'y a pas d'autre solution qu'une solution politique. Nous sommes tous d'accord

sur ce point. Mais de quoi avons-nous besoin pour mettre en place une solution politique? Le Conseil vient de rentrer d'une visite au Soudan du Sud. Nous avons tous écouté ce que la société civile avait à dire, à savoir que, pour parvenir à la réconciliation et à la paix au Soudan du Sud, il faut appliquer le principe de responsabilité. Il faut mettre en place un tribunal au Soudan du Sud, ce qui a d'ailleurs été approuvé par le Conseil. Des mesures analogues sont également nécessaires en Syrie.

Il y a quelques semaines, à l'occasion d'une autre manifestation parallèle, nous avons également entendu un témoin qui a réussi à s'évader d'une prison d'Assad parler des tortures qu'il a dû endurer – 200 000 personnes sont toujours dans ces prisons. Il n'y aura pas de réconciliation et il n'y aura pas d'avenir pour ce pays si les responsables des crimes qui ont été commis ne répondent pas de leurs actes. Par conséquent, je voudrais une fois de plus lancer un appel pour un appui à cet égard. Puisque nos amis russes s'intéressent tant à la reconstruction du pays, je les exhorte à appuyer les efforts déployés par la Cinquième Commission pour donner au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables les moyens nécessaires pour qu'il puisse établir les responsabilités et pour que la paix soit enfin rétablie dans le pays.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les intervenants – la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller, le Sous-Secrétaire général Mohamed Khaled Khiari, et la Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, Agnès Marcaillou. Premièrement, compte tenu de l'évolution récente de la situation, je tiens à réaffirmer qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie, et que toute solution durable au conflit exige une véritable transition politique. Je voudrais également me faire l'écho des propos de M^{me} Mueller en soulignant que le peuple syrien mérite et espère qu'une solution politique mettra enfin un terme à la violence et lui permettra de vivre en paix et en sécurité.

Nous demeurons profondément préoccupés par les effets négatifs des événements récents sur la situation humanitaire et politique et sur les conditions de sécurité dans la région, notamment en prenant en considération les effets possibles d'une opération militaire turque. Je vais mettre l'accent sur ces trois aspects des conséquences d'une opération militaire turque.

Premièrement, en ce qui concerne l'impact humanitaire, la situation actuelle en Syrie a déjà des conséquences dramatiques pour les civils, comme l'ont souligné les orateurs précédents. Un grand nombre de civils sont pris au piège de ce conflit. La sécurité de milliers de civils, dont des enfants et des membres du personnel humanitaire, est menacée. On a déjà signalé des morts et des blessés parmi les civils, y compris parmi les enfants. Je tiens à insister sur le fait que, d'après les organisations de la société civile opérant dans la région, des milliers d'enfants sont répartis dans trois camps situés dans le nord-est du pays. Ces enfants, dont près de la moitié ont moins de 5 ans et la majorité moins de 12 ans, dépendent entièrement et exclusivement de l'aide humanitaire. Toute interruption des services assurés dans les camps, qui sont déjà trop sollicités, mettrait leur vie en danger.

Je tiens à réaffirmer, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans cette salle, que toutes les parties doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire, y compris le principe de la protection des civils, ce qui signifie, entre autres, la protection des infrastructures civiles et la prévention de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Cela comprend également l'obligation, en vertu du droit international, d'assurer un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, et de garantir la circulation libre et sans entrave des civils qui fuient la violence.

Rappelons également que les exécutions sommaires, qui auraient eu lieu après le début de l'incursion, constituent de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui peuvent être constitutives de crimes de guerre. Toutes ces allégations de violations doivent faire l'objet d'une enquête et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Deuxièmement, je voudrais évoquer l'impact politique. Nous restons préoccupés par les conséquences potentielles des récentes opérations militaires sur le processus politique mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, car elles risquent de saper les progrès accomplis jusqu'à présent par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, notamment son travail sur la Commission constitutionnelle. La Pologne souligne son attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, qui ne peuvent être garanties qu'au moyen d'une transition politique véritable, conformément à la

résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU.

Nous prenons note de l'accord conclu par la Turquie et la Russie à Sotchi et espérons que ses dispositions se traduiront par une désescalade à long terme et une stabilisation tangible de la situation dans le nord-est de la Syrie. Nous soulignons que les parties ont la responsabilité d'assurer la sécurité de la population civile de la région, notamment les Kurdes, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Nous tenons également à souligner que la Turquie demeure un partenaire essentiel de l'Union européenne, un allié de l'OTAN et un acteur d'une importance cruciale dans la crise syrienne et dans la région, notamment en tant que membre essentiel de la coalition mondiale. Nous attendons de la Turquie qu'elle agisse de manière responsable et dans une perspective à long terme dans le contexte du conflit syrien.

Troisièmement, j'aimerais évoquer l'impact sur la sécurité. Enfin et surtout, nous craignons qu'une escalade militaire prolongée dans le nord-est de la Syrie ne contribue à déstabiliser davantage l'ensemble de la région, déjà en proie à d'énormes troubles. Nous avons reçu des rapports très inquiétants faisant état de l'évasion d'un nombre indéterminé de combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) des prisons de la région. Cela sape les progrès accomplis par la coalition mondiale et crée un climat propice à la résurgence de l'EIIL.

J'en viens à présent à la question des mines. Il va sans dire que nous saluons les efforts du Service de la lutte antimines de l'ONU visant à atténuer ce problème en Syrie. Malheureusement, les restes explosifs de guerre ont été reconnus comme la principale cause de décès d'enfants en Syrie au cours du second semestre de 2018, faisant près de 500 morts et blessés de manière absolument gratuite. Les armes explosives continuent d'être utilisées de manière aveugle et systématique dans des zones urbaines et rurales peuplées, touchant particulièrement les personnes déplacées et celles qui retournent volontairement dans des zones dangereuses. Par conséquent, le déminage est essentiel et constitue la première étape pour le retour en toute sécurité d'une population civile qui souffre le plus des conséquences de ce conflit dévastateur.

Pour conclure, je tiens à rappeler la position de la Pologne concernant le retour en toute sécurité des réfugiés syriens qui ont fui leur domicile. Une solution durable pour la Syrie devrait garantir la sécurité d'un retour durable, volontaire et dans la dignité des Syriens dans leur pays d'origine, conformément au droit international et au principe de non-refoulement. Enfin, nous appuyons pleinement le renouvellement de la résolution 2449 (2018), qui permet l'acheminement transfrontalier de l'aide dont nous pensons qu'elle est nécessaire pour que toutes ces personnes en Syrie puissent simplement survivre.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, comme à d'autres, de remercier les intervenants d'aujourd'hui.

Le Royaume-Uni se félicite du fait que le cessez-le-feu négocié par les États-Unis est respecté dans le nord-est de la Syrie et que les combats semblent avoir cessé. Nous prenons note de l'accord annoncé mardi par le Président Vladimir Poutine et le Président Recep Erdoğan selon lequel ce cessez-le-feu est désormais permanent et de l'annonce faite par le Ministère turc de la défense qui indique que de nouvelles opérations ne sont pas nécessaires. Dans ce contexte, nous demandons à la Turquie – et à tous les acteurs du conflit syrien – de respecter les obligations envers les civils contractées en vertu du droit international humanitaire. Nous suivrons de très près les détails et la mise en œuvre des accords annoncés, notamment leur incidence sur la gouvernance et la population locale.

La situation en matière de sécurité dans le nord-est reste instable. L'évolution de la situation militaire a entraîné le déplacement de 180 000 personnes, dont 80 000 sont enfants et dont plus de 10 000 ont fui en Iraq. Un certain nombre de travailleurs humanitaires internationaux ont été contraints de partir, ce qui a eu de graves répercussions sur les opérations. Il faut absolument que les acteurs humanitaires aient un accès sans entrave aux zones où les populations restent dans le besoin. Nous espérons que les personnes déplacées pourront bientôt rentrer chez elles en toute sécurité et que les dommages causés aux infrastructures critiques seront rapidement réparés.

Le 16 octobre, le Conseil a convenu d'éléments transmis à la presse exprimant la préoccupation collective de ses membres quant à l'impact des événements récents sur la situation humanitaire et à la résurgence possible de Daech. L'Accord de Sotchi n'a pas apaisé nos inquiétudes. Il est impératif de tenir le

Conseil informé de la situation humanitaire, y compris dans les camps de personnes déplacées, et de la menace que représente Daech. Nous notons le retour des forces du régime dans certaines régions du nord-est de la Syrie suite à l'accord conclu entre les Forces démocratiques syriennes et Damas. Étant donné le bilan épouvantable des forces de sécurité du régime dans d'autres régions, nous suivrons de très près leur comportement.

Nous continuons d'appuyer le droit des réfugiés syriens de rentrer chez eux lorsqu'ils pourront le faire en toute sécurité, mais nous serions très préoccupés par toute tentative visant à forcer les réfugiés à retourner en Syrie contre leur gré. Tout retour doit être volontaire et conforme aux principes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Toute tentative de changement démographique délibérée serait inacceptable.

Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs en matière d'aide humanitaire en Syrie, une aide que nous acheminons dans l'ensemble de la Syrie et chez ses voisins. Cette aide salvatrice n'est pas politisée. Mais, comme nos partenaires de l'Union européenne et nous-mêmes l'avons déjà dit clairement, nous n'apporterons ni appui à la stabilisation ni aide au développement dans des zones où les droits des populations locales sont bafoués.

Tous ces problèmes signifient que l'ONU a un rôle beaucoup plus important à jouer dans le nord-est de la Syrie, compte tenu en particulier des difficultés auxquelles se heurtent d'autres organismes humanitaires. Pour permettre aux organismes humanitaires de se préparer, de planifier leurs activités et d'intervenir, nous souhaiterions savoir clairement comment l'ONU prévoit d'intensifier son action. La Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, a clairement rappelé – et les corédacteurs sur la situation humanitaire se sont fait l'écho de ses propos – qu'il faut renouveler la résolution 2449 (2018) sur l'acheminement transfrontière de l'aide. Je voudrais également prendre acte de l'évaluation et de la description de l'ampleur du défi que M^{me} Marcaillou a faite. Au moment où le Service de la lutte antimines cherche à intensifier ses efforts, il faudra – et nous l'espérons – que le régime coopère pleinement et autorise l'accès aux différentes régions.

Il ne faut pas laisser les événements qui surviennent ailleurs en Syrie nous détourner de la situation humanitaire catastrophique qui persiste à Edleb. Nous étions extrêmement préoccupés d'apprendre la reprise des frappes aériennes et des

bombardements la semaine dernière. Il faut se souvenir que plus de 1 000 civils ont été tués depuis le début du mois de mai, dont plus de 500 femmes et enfants, et que plus de 688 000 personnes ont été contraintes de quitter leur domicile. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu du 31 août. Nous attendons avec intérêt les conclusions de l'enquête de la Commission d'enquête sur les terribles attentats perpétrés à Edleb et les rapports actualisés qui seront présentés au Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni tient une fois de plus à saluer la première réunion de la Commission constitutionnelle qui se tiendra la semaine prochaine – un événement historique. M. Pedersen bénéficie du plein appui du Royaume-Uni. Un processus politique conforme à la résolution 2254 (2015) est crucial pour la paix en Syrie. Le peuple syrien subit les affres de la guerre depuis neuf ans et, comme en témoignent les événements survenus à Edleb et dans le nord-est, ces souffrances perdurent. La Commission constitutionnelle est l'occasion pour les Syriens de tous bords de se réunir pour s'attaquer aux causes réelles du conflit. C'est un signe important, mais il faut aller plus loin – cette commission doit incarner le début d'un changement réel et authentique. Tous les participants devront s'engager sérieusement pour ce que soit une réussite. Si le régime ne reconnaît pas que ses actions ont été l'une des principales causes du conflit, rien ne changera. Nous demandons aux représentants du régime de montrer qu'il en est conscient à la première réunion qui se tiendra bientôt.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Mueller, M. Khiari et M^{me} Marcaillou pour leurs exposés détaillés et fort utiles.

Compte tenu des perspectives d'ensemble de la situation humanitaire et des conditions de sécurité en Syrie, brossées par le menu dans les déclarations des représentants qui ont pris la parole avant moi, nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude pour la sécurité de la population civile. Les besoins humanitaires ont considérablement augmenté, tandis qu'après huit ans et demi de guerre les statistiques restent alarmantes. Il y a actuellement plus de 6 millions de personnes déplacées et environ 6 millions de réfugiés accueillis dans les pays voisins et en Europe. Dans tout le pays, le bilan dépasse 370 000 morts, dont un tiers de civils.

Face à cette situation déplorable, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale encourage

l'ONU et ses partenaires à ne ménager aucun effort pour apporter une réponse collective à plus grande échelle et ainsi éviter que la situation humanitaire en Syrie ne se détériore davantage. Pour remédier à cette situation, le Conseil de sécurité doit aussi s'assurer que les partenaires humanitaires puissent continuer de fournir de l'aide aux personnes dans le besoin lorsqu'elles ont l'accès nécessaire. Nous devons continuer de venir en aide aux personnes déplacées qui se trouvent dans des abris collectifs et des communautés d'accueil, ainsi qu'aux déplacés dans les camps et les installations informelles comme à Roukban et à Hol.

Les membres de la communauté internationale ont unanimement exprimé leur préoccupation face à la situation humanitaire en Syrie. Mon gouvernement se félicite des négociations entre les administrations américaine et turque, qui ont abouti à un cessez-le-feu qui devrait permettre, comme convenu, de surveiller le retrait des forces kurdes de la frontière entre la Turquie et la République arabe syrienne.

À cet égard, nous tenons également à saluer la signature du mémorandum d'accord entre la Russie et la Turquie en faveur de la normalisation de la situation dans le nord-est de la Syrie et, conformément aux récentes déclarations du Secrétaire général, nous accueillons avec satisfaction les accords qui visent à réduire l'escalade de la situation. Nous estimons que cet accord constitue une avancée qui permet de maintenir la stabilité dans la région. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale espère que ces accords contribueront à calmer l'inquiétude de la Turquie concernant sa sécurité et la menace terroriste et que les parties respecteront les engagements qu'elles ont pris, notamment le retrait des armes, des forces et du matériel des unités kurdes.

Enfin, je tiens à souligner que ce dernier accord russo-turc s'inscrit totalement dans le droit fil de la position de la Guinée équatoriale, qui a toujours privilégié les négociations entre les parties, le dialogue ouvert à tous et une approche pacifique pour régler les différends en tous genres.

Nous considérons que des progrès décisifs sont en train d'être accomplis vers la reprise des négociations de paix à Genève dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Seul un processus politique sans exclusive et crédible permettra de régler durablement le conflit en Syrie conformément à la résolution 2254 (2015).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Je remercie M^{me} Ursula Mueller, M^{me} Agnès Marcaillou et M. Khaled Khiari de leurs exposés.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par la situation humanitaire catastrophique en Syrie. L'exposé précédent présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Lowcock, en septembre (voir S/PV.8619) était axé sur la flambée de violence dans le nord-ouest de la Syrie, mais le nouveau front qui s'est ouvert dans la guerre complexe en Syrie exacerbe une situation humanitaire déjà fragile.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/820), plus de 1 000 civils ont été tués depuis fin avril, dont 209 entre le 1^{er} août et le 22 septembre. Depuis le début du mois de mai, plus de 630 000 personnes ont été déplacées, ce qui n'était pas la première fois pour certaines d'entre elles, et elles ont été nombreuses à chercher refuge dans la nature.

Dans le nord-est de la Syrie, plus de 180 000 civils, dont 80 000 enfants, ont été déplacés en conséquence de l'intensification des opérations militaires depuis le 9 octobre. En ce qui concerne le système hydrologique endommagé d'Allouch, nous accueillons avec satisfaction et saluons les efforts entrepris par l'ONU pour réparer cette infrastructure, qui approvisionne 400 000 personnes dans la région, et nous appelons toutes les parties à faire en sorte que les réparations supplémentaires nécessaires pour relancer pleinement le système hydrologique soient effectuées sans retard.

La situation humanitaire s'est encore aggravée après le retrait de certains organismes humanitaires et organisations non gouvernementales internationaux du nord-est de la Syrie. Leur départ et la suspension de leurs opérations ont aggravé et compliqué un peu plus la situation des civils de cette zone qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins élémentaires.

Ces événements cumulés ont exacerbé une crise humanitaire déjà qualifiée d'une des pires au monde. Le mois dernier, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter un projet de résolution concernant la terrible situation humanitaire désespérée à Edleb. Ce manque d'unité du Conseil n'est pas le message que nous voulons transmettre aux hommes, aux femmes et aux enfants syriens qui ont perdu la vie, subi des blessures graves et

de multiples déplacements du fait des tristes conditions dans lesquelles ils vivent. Nous sommes l'organe international auquel la paix et la sécurité ont été confiées. Pourtant, à cause de nos rivalités internes, nous ne parvenons pas à nous acquitter de cette responsabilité. Nous devrions au strict minimum pouvoir nous entendre sur l'aide humanitaire.

Soyons clairs : la Syrie se trouve actuellement dans une phase délicate. Une lueur d'espoir est née et des perspectives se sont ouvertes sur le front politique en conséquence de l'évolution positive que représente le lancement officiel de la Commission constitutionnelle d'ici la fin du mois. Le Conseil doit mobiliser toute son énergie à l'appui de ce processus politique et investir toutes les ressources possibles dans un processus politique sans exclusive dirigé par les Syriens.

Toutefois, les événements dans le nord-est de la Syrie au cours des derniers jours ont également aggravé la situation fragile dont nous sommes en train de parler. Le Conseil doit s'efforcer d'adopter une position commune pour appuyer le processus et s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les brefs éléments de la déclaration présidentielle S/PRST/2019/12, que nous avons adoptée il y a deux semaines, sont un début. Elle ne dit peut-être pas grand-chose, mais elle montre au moins que nous pouvons trouver un terrain d'entente. L'Afrique du Sud est disposée à travailler avec les rédacteurs et les délégations intéressées sur cette question pour rechercher un consensus.

Enfin, nous soulignons qu'il est crucial de faire preuve de la plus grande retenue et de calmer les hostilités, de reconnaître l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie, et que toutes les parties respectent le droit international.

L'Afrique du Sud tient à dire à nouveau que la situation en Syrie doit être réglée par la négociation et le dialogue et appelle toutes les parties à ne ménager aucun effort pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015). L'Afrique du Sud a pris note du mémorandum d'accord signé par la Turquie et la Fédération de Russie le 22 octobre. Ma délégation espère que ce mémorandum et le cessez-le-feu conclu par la Turquie et les États-Unis d'Amérique le 17 octobre, ainsi que les efforts constants et déterminés de l'Envoyé spécial Pedersen contribueront à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme pour la Syrie et son peuple.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai remarqué depuis longtemps que mon ami le représentant de l'Allemagne prend un malin plaisir à m'inviter à dialoguer durant les séances du Conseil de sécurité. Je ne saurais lui refuser ce plaisir, mais je voudrais que le dialogue soit interactif. Il n'a pas besoin de me donner l'article du *New York Times*. Je l'ai vu. Il s'agit juste d'une fausse information de plus qui a été démentie depuis longtemps par notre Ministre de la défense. Il s'agit clairement de désinformation grossière.

Moi aussi, j'ai quelque chose pour lui : c'est le texte de l'exposé que j'ai présenté à l'occasion d'une conférence de presse donnée à des journalistes. Je ne me rappelle pas la date exacte mais je pense que c'était le 16 ou le 18 septembre. Dans cet exposé, j'ai décrit les fausses nouvelles, les informations frauduleuses et fabriquées de toute pièce utilisées dans le contexte du processus de déconfliction par des sources prétendument crédibles de l'ONU à Edleb. Malheureusement, ces informations sont reprises par des représentants de l'ONU. Je pense que la commission qui a été évoquée aujourd'hui devrait avant tout veiller à déterminer comment des organismes et des organes de l'ONU sont devenus complices de cette pratique douteuse.

C'est sur la base des fausses informations susmentionnées que nos défenseurs du droit humanitaire ont délibérément préparé à la va-vite un projet de résolution inacceptable (S/2019/756) auquel, comme l'a dit le représentant de l'Allemagne, nous avons mis notre veto, tout comme la Chine. Je crois que ce projet de résolution a été présenté pour la raison suivante : pour que, plus tard, ils puissent avoir le plaisir de rappeler ce fait pendant les séances du Conseil. Il semble bien que ce soit là ce qui a motivé la présentation de ce projet de résolution.

Mon ami allemand sait pertinemment que le sort du projet de résolution était connu avant même qu'il soit déposé. Je l'en avais averti dès le départ. On ne cesse de nous dire ce que nous devrions faire ou ne pas faire. Je voudrais lui demander ce que fait l'Allemagne pour stabiliser la situation en Syrie, au-delà de faire la leçon aux autres et d'insister constamment sur de nouvelles conditions. Quand daignera-t-elle prendre en considération les besoins du peuple syrien? Nous ne

faisons la leçon à personne ni ne rivalisons avec qui que ce soit; nous agissons.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Allemagne a formulé des observations sur la déclaration que j'ai prononcée tout à l'heure, et je voudrais y répondre par deux remarques. Premièrement, avant de faire des observations sur les déclarations des autres, il devrait d'abord en comprendre le contenu. S'il les trouve déconcertantes, peut-être n'est-il pas approprié qu'il s'exprime là-dessus. J'ai souligné dans ma déclaration que nous devons consolider les résultats obtenus récemment dans la lutte contre le terrorisme, continuer à agir conformément aux résolutions du Conseil et au droit international – et je souligne le terme « droit international » – unifier les normes et combattre toutes les formes de terrorisme. J'ai une formation en droit international. Le droit international inclut le droit international humanitaire – cela relève du bon sens et tout le monde devrait le comprendre. Je tiens également à rappeler que la Chine a ses propres principes et positions sur lesquels elle fonde ses déclarations et qu'il n'appartient à personne de lui faire la leçon ou de formuler des observations à cet égard.

Deuxièmement, la façon dont la Chine vote au Conseil, y compris sur les résolutions élaborées par les rédacteurs chargés du dossier humanitaire, dépend du fond de la question. Notre position est basée sur nos considérations en matière de paix et de sécurité internationales, tout en tenant compte des questions de souveraineté, d'intégrité territoriale et de sécurité ainsi que des besoins humanitaires du pays concerné. Elle repose également sur les principes et les positions de la Chine, que nous avons toujours respectés. Quant à la façon dont nous votons, nous n'avons pas à regarder les autres pour nous aider à prendre une décision, et ce n'est pas à l'Allemagne de s'en inquiéter.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Ce n'est pas que je prenne un malin plaisir à me lancer dans des discussions avec mon collègue russe, mais j'ai à cœur de défendre le droit international humanitaire et les droits de la personne, et je le fais en application de la Charte des Nations Unies et de la

Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce n'est peut-être pas à moi de critiquer les positions chinoises, mais il m'incombe de défendre le droit international et le droit international humanitaire, et l'expression « droit international humanitaire » n'a été mentionnée ni dans la déclaration russe ni dans la déclaration chinoise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux représentants que je n'ai pas l'intention d'aller au-delà de 18 heures. Je lèverai la séance à 18 heures précises, que quelqu'un ait la parole ou non. La coopération des membres est vivement appréciée.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, du travail que vous et votre délégation amie avez accompli pendant votre mandat au Conseil de sécurité et votre présidence de ce mois.

Le 9 octobre, le régime turc a entamé un nouveau chapitre de son agression contre mon pays, en violation flagrante du droit international, des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des documents issus des réunions d'Astana et du mémorandum de Sotchi, qui soulignent tous l'importance de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie. L'agression turque a entraîné l'occupation du territoire syrien, faisant des centaines de martyrs et des centaines de morts et de blessés parmi les civils, dont des femmes, des enfants et des fonctionnaires. Elle a également déplacé des centaines de milliers de personnes et causé d'importants dégâts matériels aux écoles, aux hôpitaux et aux infrastructures vitales comme les barrages et les centrales électriques et hydrauliques. Il semble que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires considère tout cela comme une illusion qui ne mérite pas qu'on s'y attarde, ce qui montre que ses prétentions humanitaires sont vides de sens.

Il est regrettable que ni M^{me} Mueller ni M. Khiari n'aient condamné l'agression turque, la qualifiant d'opération militaire turque dans le nord-est de la Syrie comme s'il s'agissait du nord-est de Vénus, de Mars ou de Mercure, et non du nord-est d'un pays membre fondateur de l'Organisation, d'un pays souverain au regard du droit international. Comme ils le font toujours, le régime turc et ses partenaires dans l'agression contre mon pays ont tenté de le légitimer et de dissimuler les faits. Pour justifier son agression, le régime turc a inclus dans sa

lettre adressée au Président du Conseil (S/2019/804) toute une série de mensonges qui ne trompent personne. Il a affirmé, par exemple, que l'agression visait à faciliter le retour des personnes déplacées, à préserver l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et à combattre le terrorisme. Il a même donné à son agression le nom d'« opération Source de Paix » et appelé la zone qu'il cherche à occuper « zone de sécurité », illustrant par là-même la schizophrénie dont il souffre. En effet, il y a quelques années seulement, il avait annoncé une politique de « zéro problème » avec ses voisins, une politique qui s'est traduite au final par zéro principe, zéro ami et zéro relation de bon voisinage.

Il n'est pas surprenant que, dans son agression contre mon pays, le régime turc ait invoqué l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, puisque cela fait écho à l'approche adoptée par ses alliés de l'OTAN. Ils ont invoqué cet article pour justifier des interventions militaires directes, des invasions et des atteintes à la souveraineté, à la sécurité et à la stabilité de plusieurs États Membres de l'ONU. Ce fut le cas lors de la création de la prétendue coalition internationale, une coalition illégitime dont les crimes et les milices qu'elle dirige à distance ont ouvert la voie à l'agression turque actuelle. Il est étrange que cet article magique soit invoqué par certains pour justifier des guerres et des agressions militaires contre des pays qui sont Membres de l'ONU sans tenir compte du mandat même du Conseil de sécurité, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous souvenons tous de ce qui s'est passé en Yougoslavie, en Iraq et en Libye. Le Conseil devrait peut-être tenir une séance avec des représentants du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation pour clarifier cet article important de la Charte, balayer les mythes et les idées fausses qui l'entourent et faire clairement la distinction entre légitime défense, d'une part, et guerre, invasion et agression, d'autre part, qui sont toutes condamnées par la Charte.

Mon gouvernement condamne avec la plus grande fermeté l'agression turque et rejette catégoriquement les tentatives du régime turc de justifier ses actions sous prétexte de légitime défense ou de contre-terrorisme. Ce régime a violé l'Accord de sécurité d'Adana conclu entre nos deux pays en 1998. D'après certains rapports des Nations Unies, il a recruté, soutenu, entraîné et armé des milliers de terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers provenant de plus de 100 pays. Ces terroristes ont été accueillis par les services de renseignement turcs dans les aéroports turcs, en vue de faciliter leur infiltration sur notre frontière commune.

Leurs crimes ont été prémédités. Pendant des années, on leur a fourni un appui politique, militaire et médiatique avant de les intégrer, récemment, dans les troupes d'invasion dans le cadre de l'agression contre le nord-est de mon pays.

L'agression turque a été condamnée aujourd'hui par les représentants de plusieurs pays européens. Ils ont qualifié cette agression d'action unilatérale de la part de la Turquie ou, au mieux, d'opération turque. Cela étant dit, cette condamnation n'exonère aucunement ces pays de leur responsabilité vis-à-vis de leurs propres actions, lesquelles ont contribué à créer la situation actuelle. Ils ont présenté sur un plateau d'argent toutes les justifications dont Erdoğan avait besoin pour mener à bien son agression et ont joué un rôle clef pour soutenir et parrainer les milices séparatistes illégitimes dans le nord-est de la Syrie. Ils ont aussi joué un rôle majeur en favorisant l'émergence et l'aggravation de la menace posée par les organisations terroristes actuellement actives à Edleb et dans ses environs.

L'ancien Envoyé spécial du Président des États-Unis auprès de la Coalition mondiale contre Daech, M. Brett McGurk, a confirmé que la Turquie avait laissé 40 000 agents provenant de 110 pays rejoindre les rangs terroristes de Daech en refusant de fermer sa frontière commune avec la Syrie. Ce sont les mots de M. McGurk et c'est la réalité. Ces pays ne se rendaient-ils pas compte de ce qui se passait? Qu'ont-ils fait pour dissuader les terroristes de venir dans mon pays? Rien – ils n'ont rien fait d'autre que pleurer en invoquant le droit international humanitaire. On devrait combattre le terrorisme par le droit international humanitaire. On ne devrait pas renvoyer les terroristes vers leurs lieux d'origine en Europe; on devrait plutôt loger les terroristes de Daech dans des hôtels 10 étoiles et demander au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leur fournir de la nourriture provenant des meilleurs restaurants parisiens. Ainsi, on aurait mis en œuvre le droit international humanitaire.

Il est regrettable que certains fassent toujours preuve de leur hypocrisie usuelle et d'un sempiternel recours aux deux poids, deux mesures. Ils félicitent le régime turc pour sa supposée générosité à accueillir des réfugiés syriens et pour son action humanitaire transfrontalière. Ils préfèrent ignorer le fait qu'Erdoğan n'aurait pas accueilli un seul citoyen syrien s'il n'avait pas eu l'intention d'exploiter les Syriens pour mener à bien son programme expansionniste dans la région et concrétiser son fantasme de « sultanat ottoman

d'Erdoğan »; s'ils ne lui avaient pas servi à faire subir un chantage à l'Europe. Il a menacé l'Europe à plusieurs reprises, faisant peu de cas des centaines de Syriens poussés à la noyade dans les bateaux de la mort opérés par des passeurs turcs en mer Egée et en Méditerranée.

Erdoğan n'aurait facilité aucune action transfrontalière des Nations Unies s'il n'avait pas voulu dissimuler l'entrée clandestine en Turquie, à travers notre frontière commune, de dizaines de milliers de terroristes étrangers et la contrebande d'armes, de pétrole, d'antiquités, de blé et de produits industriels et agricoles pillés en Syrie. Voilà les véritables résultats qu'ont eus les résolutions 2449 (2018) et 2165 (2014). Le Conseil était-il conscient de tout cela? Bien sûr que oui, mais les agissements hostiles de certains gouvernements contre la Syrie ont encouragé un pacte avec le diable, au détriment du droit international, de l'éthique et des valeurs humaines, et ont fait couler le sang du peuple syrien.

La première fois que l'Empire ottoman a occupé la Syrie remonte à 1516. Ce même Empire est tombé aux portes de Damas en 1916. Que le Conseil prenne note de cette coïncidence : en 1516, l'Empire ottoman a occupé la Syrie; en 1916, il y a plus de 100 ans, l'Empire ottoman a cessé d'exister aux portes de Damas, et non à Vienne. Notre voisin, la Turquie, doit comprendre que nous partageons une histoire, une géographie et des intérêts communs – pas des relations hostiles.

Ma délégation a adressé hier au Conseil une lettre officielle dans laquelle le Gouvernement syrien répond dans le détail aux informations contenues dans le soixante-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions relatives à la situation humanitaire en Syrie (S/2019/820). Compte tenu des contraintes de temps, je me bornerai à réaffirmer que, pour améliorer sensiblement la situation humanitaire dans mon pays, il faut pleinement respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne en luttant contre l'ingérence politique, militaire et économique extérieure dans les affaires intérieures de mon pays. Il faut aussi veiller au retrait total de toutes les forces étrangères qui agissent illégalement en République arabe syrienne. Elles violent la souveraineté de mon pays, faisant ainsi le jeu du terrorisme et entravant nos efforts et ceux de nos alliés pour améliorer la situation humanitaire, comme c'est le cas dans le camp de Roukban, dans la région occupée de Tanf – zone que personne n'a encore mentionnée aujourd'hui. Personne n'a mentionné que Tanf, qui

appartient au territoire syrien, est actuellement occupé par les forces des États-Unis. En outre, nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de lever les mesures coercitives unilatérales dont souffre le peuple syrien. Il est tout aussi important de veiller à coopérer pleinement avec le Gouvernement syrien pour soutenir ses efforts de lutte contre le terrorisme et progresser dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement. Ne pas coopérer serait pêcher en eaux troubles.

Enfin, je voudrais évoquer nos récents échanges avec M^{me} Marcaillou, qui s'est rendue à Damas récemment, comme elle l'a dit dans son exposé. Elle a assisté à d'importantes réunions avec mes collègues du Ministère des affaires étrangères, et nous l'avons informée que nous avons élaboré une stratégie nationale à deux volets pour lutter contre les mines. Nous avons également précisé qu'une part importante, dans tous les sens du terme, de notre travail de déminage était effectuée par le Gouvernement syrien et nos alliés russes. Nous avons en outre expliqué qu'une mission arménienne, spécialisée dans le déminage, déploie des efforts louables dans ce domaine. Nous l'avons informée que nous continuons de coopérer avec le Réseau de l'Aga Khan pour le développement aux fins d'éliminer les mines dans la zone de Salamiyé. Nous lui avons également dit que l'Union européenne prétend financer 30 projets humanitaires en Syrie, mais qu'elle n'a alloué aucun financement aux projets de déminage. Nous avons dit tout cela à M^{me} Marcaillou à Damas. L'Union européenne refuse de financer les efforts déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU pour éliminer les mines en Syrie. Le déminage n'est-il pas une activité humanitaire? Si le déminage n'est pas une activité humanitaire, mais relève du volet politique, alors je pose la question : pourquoi M^{me} Marcaillou a-t-elle présenté un exposé au Conseil aujourd'hui sur la situation humanitaire en Syrie?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Ces deux dernières semaines, l'évolution de la situation dans le nord-est de la Syrie a fait l'objet de longues discussions. Divers points de vue ont été exprimés, ce qui est normal, parce que nous avons tous le droit d'avoir nos propres opinions. En revanche nous n'avons pas le droit d'inventer nos propres faits. C'est pourquoi je considère la présente séance comme une tribune qui me permet de rétablir la vérité en ce qui concerne

l'opération Source de paix et les développements qui en ont découlé.

L'opération Source de paix était une opération transfrontalière à portée limitée de lutte contre le terrorisme, dont le but était de lutter contre des organisations terroristes telles que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le Parti de l'Union démocratique (PYD), les Unités de protection du peuple kurde (YPG) et Daech. Par conséquent, je rejette catégoriquement et condamne fermement toute présentation de nos opérations antiterroristes comme une offensive ou une agression. Nous connaissons tous très bien Daech, et nous condamnons et combattons ce groupe terroriste qui est responsable de nombreux actes inhumains de violence et de terrorisme. La Turquie est à l'avant-garde de la lutte contre Daech. En tant que membre actif de la Coalition mondiale contre Daech depuis sa création, la Turquie s'est battue contre Daech en Syrie plus que tout autre pays et en a payé le prix fort. La Turquie est le seul pays à s'être engagé dans un combat direct contre Daech en Syrie.

Cependant, d'aucuns passent sous silence ou oublient délibérément les actes du PKK/YPG, c'est pourquoi je voudrais rappeler au Conseil quelques faits au sujet de ce groupe. Comme il est largement reconnu et selon une évaluation de la menace mondiale réalisée en 2018 par les services de renseignement des États-Unis – la United States Intelligence Community's 2018 Worldwide Threat Assessment –, le PYD/YPG est la milice syrienne du PKK. Ce fait a également été récemment corroboré par le Président des États-Unis. Et le PKK, comme nous devrions tous le savoir maintenant, est considéré comme un groupe terroriste par l'Union européenne, l'OTAN et les États-Unis. Cependant, certains États Membres ont fourni des armes lourdes et des munitions et dispensé des formations au PKK/YPG, estimant qu'il était acceptable d'utiliser une organisation terroriste pour lutter contre une autre, en l'occurrence le PKK contre Daech.

Il n'est pas surprenant que ces armes aient été utilisées contre la Turquie et des civils en Syrie. Nous avons à maintes reprises mis en garde les pays qui fournissent ces armes, en vain. Quelques âmes civiles turques et syriennes ont peut-être été considérées comme des dommages collatéraux acceptables dans la lutte contre le terrorisme et Daech. Pourtant, le PKK/YPG ne s'est pas arrêté là. Il a libéré des terroristes de Daech pour qu'ils commettent des attentats terroristes en Turquie et dans le nord-ouest de la Syrie. Selon Amnesty

International et Human Rights Watch, le PKK/YPG a modifié la démographie de la région en expulsant les populations locales arabes, kurdes et turkmènes de leurs propres terres. Du fait de l'oppression du PKK/YPG, des centaines de milliers de Kurdes syriens ont fui leurs foyers pour trouver refuge en Turquie et dans le nord de l'Iraq. Les personnes qui s'opposent à l'idéologie extrémiste du PKK/YPG disparaissent ou sont tuées.

En très peu de temps, la zone contrôlée par le PKK/YPG est devenue un terrain d'expérimentation pour un nouvel État terroriste totalitaire, de sorte que l'idée d'appuyer une organisation terroriste pour en éliminer une autre a de nouveau échoué. C'est peut-être la raison pour laquelle les États Membres de l'ONU se sont initialement engagés à prévenir et à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Depuis le début, les objectifs de l'opération Source de paix ont été clairs : éliminer la menace terroriste existentielle de longue date le long de notre frontière avec la Syrie, renforcer l'intégrité et l'unité territoriales de la Syrie, protéger la population locale et créer un environnement propice au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des Syriens dans leurs foyers. L'opération a été menée dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire. Elle ne visait que les terroristes et leurs cachettes, leurs armes et leurs véhicules. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir les dommages aux civils et aux infrastructures civiles. Ce sont là certaines des raisons pour lesquelles les représentants légitimes du peuple syrien – la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, le Gouvernement provisoire, les chefs tribaux et les représentants des minorités, y compris les communautés chrétiennes syriennes – ont appuyé l'opération.

Le 17 octobre, nous avons convenu avec les États-Unis de futures mesures conjointes pour répondre aux préoccupations légitimes de la Turquie en matière de sécurité, notamment la création d'une zone de sécurité par les forces armées turques et le retrait des éléments des YPG et de leurs armes lourdes. Dans la nuit du 22 octobre, les États-Unis ont confirmé que le retrait des éléments des YPG de la zone de sécurité était achevé. En réponse, la Turquie a déclaré qu'il n'était plus nécessaire de mener une nouvelle opération en dehors de la zone de l'opération Source de paix, car, le même jour, les Présidents Erdoğan et Poutine ont conclu un mémorandum d'accord. En conséquence, le

statu quo établi dans la zone de l'opération Source de paix, qui s'étend sur une profondeur de 32 kilomètres, sera préservé. La police militaire russe et les gardes-frontières syriens faciliteront le déplacement des éléments des éléments des YPG et de leurs armes à une distance d'au moins 30 kilomètres de la frontière turco-syrienne, en dehors de la zone de l'opération Source de paix.

Après le retrait des éléments du YPG/PKK, les patrouilles conjointes russo-turques se déploieront dans l'ouest et l'est de la zone de l'opération Source de paix sur une distance de 10 kilomètres de la frontière, à l'exception de la ville de Qamichli. Tous les éléments du PKK/YPG et leurs armes seront aussi retirés de Manbej et de Tell Rifaat. Un mécanisme conjoint de surveillance et de vérification sera établi pour superviser et coordonner l'application du mémorandum.

Ces efforts diplomatiques ayant été couronnés de succès, la Turquie a décidé, le 22 octobre, de mettre un terme définitif à l'opération Source de paix. Nous voudrions remercier nos amis américains et russes d'avoir pris en compte nos préoccupations légitimes en matière de sécurité et accepté de travailler à nos côtés contre le PKK/YPG. Nos efforts communs ont empêché la création d'un État terroriste dans le nord de la Syrie. Ce n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour certains, mais c'est une étape très importante dans le processus politique aux fins du rétablissement de la paix et de la sécurité en Syrie.

Il y a maintenant un certain nombre de questions sur lesquelles nous devons tous nous concentrer. Il s'agit, premièrement, de l'avenir des terroristes de Daech détenus. Nous avons déjà annoncé que nous assumerions la garde des éléments de Daech et des membres de leur famille détenus dans des centres de détention et dans des camps dans la zone actuelle de l'opération Source de paix. Nous sommes prêts à travailler avec les pays d'origine et les organisations internationales pour garantir la réadaptation des conjoints et des enfants qui n'ont pas participé aux crimes commis. Mais nous savons tous que la seule solution durable reste le rapatriement de tous les combattants terroristes étrangers et de leur famille dans leur pays d'origine. Il est temps d'engager une discussion franche sur cette question. Ce n'est pas en privant les personnes de leur nationalité et en les expulsant de leur pays que nous parviendrons à lutter contre le terrorisme. En agissant de la sorte, nous nous lavons les mains de la situation.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en coordination avec l'ONU. Le premier convoi humanitaire transfrontière en provenance de la Turquie est arrivé à Tell Abiad le 15 octobre. Il y a maintenant un acheminement continu d'articles et de services humanitaires, notamment de la nourriture, des installations sanitaires, des abris et des soins de santé. Nous intensifierons les opérations humanitaires en fonction des besoins sur le terrain. Nous continuerons de coopérer avec l'ONU et d'autres organisations humanitaires pour répondre aux besoins humanitaires. Un bureau chargé de coordonner l'acheminement de l'aide transfrontière dans la région a déjà été créé à Akcakale, du côté turc de la frontière.

À la suite de la visite du Secrétaire général adjoint Lowcock dans les provinces frontalières il y a deux semaines, nous avons établi une voie de communication directe sur les questions humanitaires entre l'ONU et le Ministère des affaires étrangères de la Turquie. Le premier résultat positif a été la réparation d'un système de traitement des eaux desservant plus de 400 000 personnes.

Le mécanisme de déconfliction, déjà en place et créé avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour protéger les infrastructures civiles et le personnel humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, a également été étendu au nord-est. À ce jour, l'OCHA a partagé les coordonnées de 425 sites civils et convois avec les autorités turques. Toute information faisant état de dommages aux infrastructures civiles fait l'objet d'une attention particulière de la part de nos autorités.

Troisièmement, nous devons aussi nous concentrer sur la manière d'aider les personnes déplacées. À l'issue des deux précédentes opérations menées en Syrie, plus de 365 000 personnes sont retournées de leur proche chef dans leurs pays et foyers. Nous reproduirons ce schéma dans le nord-est de la Syrie. Nous mettrons tout en œuvre pour veiller à ce que les personnes qui choisissent de rentrer dans leur pays d'origine jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux. Je le répète, tous les retours devront être volontaires, sûrs et dignes, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Je dois également souligner que nous sommes surpris par les déclarations de certains États européens sur l'idée d'une zone de sécurité. Ces pays, qui ferment leurs frontières au moyen de barbelés pour se prémunir

contre les flux de réfugiés, étaient disposés à créer un camp de réfugiés à l'extérieur de leurs frontières. Oui, nous attendons toujours qu'ils honorent leurs obligations découlant de l'accord sur les réfugiés conclu en 2016 par la Turquie et l'Union européenne.

Que les choses soient claires : la Turquie se réserve le droit de se défendre contre les éléments terroristes qui pourraient demeurer dans la zone de l'opération Source de paix. Notre lutte contre le terrorisme sera toujours conforme au droit international humanitaire. Dans ce contexte, je suis d'accord avec certains des orateurs précédents pour dire que toute opération militaire, y compris les opérations antiterroristes, doit être menée conformément au droit international et au droit international humanitaire. Le Secrétaire général a insisté sur ce point à maintes reprises. Toute violation du droit international humanitaire doit faire l'objet d'une enquête et ceux qui s'en rendent coupables doivent avoir à en répondre. Bien entendu, cela est valable pour toutes les opérations menées par quiconque, y compris par nos amis américains et autres. Nous devons également garder à l'esprit que cela est valable non seulement pour les opérations en Syrie, mais partout dans le monde.

Comme le Président Erdoğan l'a souligné à maintes reprises, la Turquie ne tolère pas et ne tolérera aucune activité terroriste à ses frontières. Les organisations terroristes peuvent prendre différents noms ou formes et peuvent adopter différentes stratégies, mais notre vigilance face au terrorisme restera la même. Notre engagement ne sera jamais ébranlé, et nous attendons qu'il en soit ainsi pour la communauté internationale.

Le moment est venu pour que chacun se réveille de son amnésie volontaire concernant le PKK/PYD/YPG. Cette organisation ne représente pas les Kurdes en Syrie, en Turquie, en Iraq ou en Iran. Il s'agit d'une organisation terroriste aux visées séparatistes en Syrie. Nous ne permettrons jamais que cette visée se réalise.

La Turquie n'a jamais eu d'intentions cachées concernant l'avenir de notre voisin du sud. Nous avons toujours appuyé un processus politique conduit et pris en main par les Syriens, mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous avons également mis l'accent sur les travaux, que nous appuyons, qui seront menés dans le cadre du processus politique qui doit reprendre le 29 octobre à Genève, avec l'accord des États-Unis et de la Russie. Nous devons tous œuvrer à la réussite de ce processus. Pour notre part, nous le ferons

en étroites et pleines coopération et coordination avec l'Organisation des Nations Unies.

Lorsque nos sœurs et frères syriens cherchaient refuge, les Turcs n'ont jamais hésité à leur ouvrir leurs portes et leurs cœurs. Quatre millions de Syriens, dont 300 000 Kurdes syriens, vivent en Turquie. Dans certains pays, l'idée même d'accueillir des Syriens a déclenché la haine et donné cours à toutes les formes de xénophobie et de racisme, alors qu'en Turquie nous avons partagé avec eux nos écoles et nos hôpitaux. Nous avons partagé notre présent, et nous sommes prêts à partager notre avenir. Nous n'accepterons jamais les allégations outrancières ou les leçons de morale qui ciblent injustement la Turquie et les Turcs. Malheureusement, dans le monde aujourd'hui, la honte recule et le « deux poids, deux mesures » progresse.

Voilà quels sont les faits et le véritable contexte de l'évolution récente de la situation en Syrie.

En ce qui concerne ce qu'a dit mon préopinant, je voudrais dire quelques mots. Je ne considère pas le représentant de ce régime comme étant un homologue légitime. C'est pourquoi je ne lui ferai pas l'honneur de répondre à ses accusations délirantes. Un régime qui massacre et torture le peuple syrien depuis plus de huit ans a perdu sa légitimité il y a longtemps et ne doit pas avoir le droit de s'asseoir derrière la plaque nominative de la Syrie dans cette salle. Sa simple présence ici est un affront fait aux millions de Syriens victimes d'innombrables crimes aux mains de ce régime. Les faits concernant la situation en Syrie parlent d'eux-mêmes, et le monde entier sait qui ment et qui dit la vérité.

La séance est levée à 17 h 45.